

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le Conseil Municipal a été convoqué le dix décembre pour le dix sept décembre, en séance ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination d'un secrétaire de séance**
- **Information du Conseil Municipal n° 1 – Délégation de pouvoirs du Maire**
- **Approbation du procès verbal de la séance du 19 novembre 2015**
  1. Budget Ville - Exercice 2016 - Attribution de subventions aux associations
  2. Budget primitif 2016 - Budget principal et budget annexe de l'eau
  3. Centre Social : Tarifs 2016 secteur « Jeunes »
  4. Centre Social : Tarifs 2016 Secteur « Famille/Sénior »
  5. Convention Relais Assistantes Maternelles – Avenant n° 4
  6. Culture : Cours Z'y Vite – Demande de subventions
  7. Culture : Festival des Arts de la Rue – Demande de subventions
  8. Culture : Tarifs spectacles 2016
  9. Ecole de Musique et de Danse : Projet d'établissement et règlement intérieur
  10. Médiathèque : Tarifs 2016
  11. Salles communales : Location – Tarifs 2016
  12. Salle Grand Salon : Contrat de location
  13. Salle Josette Boyé : Contrat de location
  14. Urbanisme : Ad'AP – Présentation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée
  15. Urbanisme : Convention – Installation et hébergement d'équipement de télérelève GRDF
  16. Fonds de concours SDEA : remplacement d'un câble vétuste
  17. Ressources Humaines : Mise à jour du tableau des effectifs

- **Questions diverses**

Étaient présents :

M. ARNAUD Jean-Jacques, Maire,  
M. MOSER Alain, Mme COLLOT Marie-France, M. MARANDET Bernard, Mme FINET Odile,  
Mme VOINET Sylvia, M. MIGINIAC Armel, Mme RABAT-ARTAUD Nadia,  
*Adjoints au Maire,*

M. LABBE Régis, Mme BOIS Sophie, M. ANDRE Alain, Mme JOUILLE Marylène,  
Mme PERRET Stéphanie, M. FEUGE Pascal, Mme IGLESIAS Catherine, Mme CAMUS Nadine,  
M. LEIX Jean-François,  
*Conseillers municipaux délégués,*

Mme RENAUD Ghislaine, M. MOISON Morgan, Mme ZELTZ Anne-Marie, M. MENERAT Thierry,  
Mme SIMON Véronique, M. CAPOZZOLI Bruno, Mme ROY Nathalie, M. D'HULST Karl,  
*Conseillers municipaux,*  
*formant la majorité des Membres en exercice.*

Absents représentés :

M. BIENAIME Denis, mandataire :	→ M. FEUGE Pascal
M. HENNEQUIN Virgil, mandataire :	→ M. MOSER Alain
Mme RIANI Emmanuelle, mandataire :	→ M. ARNAUD Jean-Jacques
Mme MALAUSSENA Capucine, mandataire :	→ M. D'HULST Karl

Absents :

M. LEBLANC Alain  
Mme MARCEAU-ROUSSELET Caroline  
M. HARTMANN Jean-Michel  
M. PUIGMAL Daniel

Secrétaire de Séance : Mme BOIS Sophie

**INFORMATION N° 1 DU CONSEIL MUNICIPAL – DELEGATION DE POUVOIRS  
ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 16 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire certains de ses pouvoirs.

En application de l'article L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des marchés passés en application de la délégation de pouvoirs accordée à Monsieur le Maire, selon laquelle, il peut, pour la durée de son mandat, prendre toute décision concernant la **préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés sans formalités préalables**, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget (tableau ci-joint).

La délégation du Maire concerne également les domaines suivants : les achats et les renouvellements de concessions (tableau ci-joint), les réalisations d'emprunts et les lignes de trésorerie (annexe ci-jointe).

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19 NOVEMBRE 2015**

*M. le Maire :* **Le procès verbal du 19 novembre 2015 apporte t-il des remarques ?  
Pas de remarques.**

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

**RAPPORT N° 1: BUDGET VILLE – EXERCICE 2016  
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

RAPPORTEUR : Mme FINET

Mes Collègues,

La commission Culture, Animation, Sport, Solidarité propose d'attribuer aux associations, au titre de l'année 2016, les subventions suivantes :

Associations	2015		2016	
	Subvention Ordinaire	Subvention Exceptionnelle	Subvention Ordinaire	Subvention Exceptionnelle
Amicale des Tireurs de Sainte-Savine - A.T.S.S.	3 000		0	3 000
Amicale Savinienne Philatélique et Numismatique - A.S.P.N.	200		200	
Artistes et peintres saviniens	0		300	
Association Astronomique Auloise	270		0	
Association de Solidarité Franco-Nigérienne - ASSOFRANI	1 500		1 500	
Association des Paralysés de France - A.P.F.	200		200	

Association Géologique Aube	270		270	
Association Pierre CHAUSSIN	4 000		4 000	
Association Sainte-Savine Rivière de Corps – A.S.S.R.C	9 000	2 000	0	
Association Sportive du Lycée Edouard Herriot	0		100	
Association USEP Savinienne	500		500	
Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles - A.V.H.	0		0	500
Athletic Ribocortin Savinien "ARS"	400		400	
Banque Alimentaire de l'Aube	600		600	
Centre Josette BOYE	150		150	
CFA interpro de l'aube	0		260	
Club Tennis Savinien - CTS	400		400	
Comité Social des Agents Communaux	20 000		20 000	
Croix rouge française	0		500	
Croqueurs de pommes Aube - Charles Baltet	0		300	
Ecole Privée maternelle Louis Brisson	7 965		7 375	
Ensemble et solidaires - Anct U.N.R.P.A.	1 000		1 000	
Fédération des Conseils de Parents d'élèves - F.C.P.E.	100		0	
Football Club de l'Agglomération Troyenne	0		9 000	
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie - F.N.A.C.A.	100		100	
Handball Club Savino-Chapelain	7 200		7 200	
Harmonie Municipale de Sainte-Savine	18 000		18 000	
Institut Chanteloup		500		
Judo Club Savinien	800		800	
Karaté Savinien	500		0	900
La Prévention Routière - Comité de l'Aube	120		0	
Les Amis de la Coulée Verte - Bassin des Viennes	300		300	
Les Aînés Saviniens (anc. Association Les Amis des Orchidées)	0		200	
Ligue des droits de l'Homme - L.D.H.	0		200	
Maison de la Science	24 000		24 000	
Maison Pour Tous	5 000		5 000	
Mieux Vivre Ensemble	850		1 000	
Mission locale	1 700		0	
Rando Cyclo Club Savinien	250		250	
Restaurants du Cœur 10	600		1 000	
Sa vie danse	350		350	
Sainte-Savine Basket	25 000		25 000	
Sainte-Savine Basket pour nationale 1	10 000		10 000	
Sainte-Savine Reichenbach an der Fils	4 000		4 000	
Secouriste Croix Blanche Sainte-Savine-Barbery	0		0	500
Secours Catholique (CARITAS France)	500		500	
Solidarité Femmes	200		200	
Syndicat Agricole - Section de Sainte-Savine	400		0	
Twirling Club Savinien - T.C.S.	1 200		800	
Union Nationale des Combattants Sainte-Savine /La Rivière de Corps	100		100	
Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers - V.M.E.H.	100		100	
	150 825	2 500	146 155	4 900

**Mme FINET :** Vous me faites grâce de la lecture du tableau pour chaque association.  
Si vous avez des questions ?  
On vous demande, donc, d'accepter ces montants attribués à chaque association.

**Mme ROY :** Je voudrais savoir pourquoi je n'ai pas été conviée à la commission Culture pour l'attribution des subventions.

**Mme FINET :** Il n'y a pas eu de commission Culture cette année pour cette délibération. Il a été décidé de reprendre les mêmes montants que l'année dernière donc, nous n'avons pas fait de commission d'attribution. On a étudié chaque dossier et on a reconduit à l'identique, sauf pour une ou deux (subventions exceptionnelles).

Mme ROY : D'accord.

M. le Maire : Oui, Madame ZELTZ.

Mme ZELTZ : Je voudrais savoir, au vu de ce que vient de dire Odile FINET, pourquoi l'école Louis Brisson n'a pas la même subvention ? Elle est en diminution.

Mme FINET : C'est parce que c'est au nombre d'enfants. C'est mis dans les subventions, mais c'est quelque chose que l'on ne décide pas puisque c'est une contribution par élève savinien fréquentant cette école. Donc, il doit y en avoir moins.

M. le Maire : Marie-France, tu as suivi ce dossier ?

Mme COLLOT : C'est suivant le nombre d'enfants.

M. MARANDET : Il a 25 élèves qui ont été décomptés.

M. le Maire : Ce qu'il faut savoir, c'est que nous avons réajusté, ce sera sur le budget 2016, c'est bien ça Marie-France ?

Mme COLLOT : Oui, sur le budget 2016.

M. le Maire : Donc, c'est bien sur le budget 2016, puisque le montant de la subvention par enfant d'école maternelle n'a pas changé (il n'y a pas d'obligation de notre part). Par contre, le montant par élève élémentaire a été revalorisé dans des proportions importantes.

M. MARANDET : Il est calculé au coût réel.

Mme ZELTZ : Le montant pour les élémentaires est fixé de toute façon. Ce n'est pas nous qui l'attribuons. C'est un montant fixé pour les élèves d'écoles élémentaires.

M. le Maire : Ah non. On évalue...

M. MARANDET : Il est évalué au coût réel.

Mme ZELTZ : Au coût réel des écoles élémentaires de la Commune.

M. le Maire : Tout à fait, ce qui nous a permis en fonction de la demande qui avait été formulée par l'association de revaloriser de manière conséquente le montant par élève pour l'école élémentaire. Je crois d'ailleurs qu'on en avait parlé dans un précédent conseil.

Je crois que cela se traduit par une augmentation d'au moins 7 000€ de subvention.

M. MARANDET : C'est ça.

M. le Maire : D'autres questions sur les subventions aux associations ?

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

RAPPORT N° 2 : a) VOTE du BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL  
b) VOTE du BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE  
SERVICE DES EAUX

RAPPORTEUR : M. MARANDET

a) VOTE du BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

M. MARANDET : Le budget de la Ville pour l'année 2016 sera voté au niveau du chapitre, tant en ce qui concerne le fonctionnement que l'investissement.

Il est présenté sans reprise des résultats de l'exercice antérieur puisque par définition l'exercice 2015 n'est pas terminé.

Ce budget globalement s'élève à 16 182 000€ :  
→ 10 832 000€ pour la partie fonctionnement ;  
→ 5 350 000€ pour la partie investissement.

On va évoquer dans un premier temps la section de fonctionnement et les dépenses.

Globalement, les dépenses de fonctionnement passent de 10 936 070€ à 10 832 000€ soit une diminution de 1%.

Un examen chapitre par chapitre.

Le chapitre 011, tout d'abord, les charges à caractère général :

Globalement ce chapitre passera de 2 273 810€ à 2 202 090€. C'est une diminution de 3%. Cette diminution est due à la poursuite du plan d'économies sur le fonctionnement des services et à des renégociations de contrats. Elle est toutefois atténuée par la prise en compte de dépenses nouvelles qui interviendront en 2016. Je pense, en particulier, au coût de fonctionnement en année pleine de la Maison des Viennes et à partir du dernier quadrimestre de l'année prochaine, le fonctionnement du Centre Culturel.

Il y a également des nouveaux contrats qui ont été signés par la Ville, notamment avec le Centre de Gestion, en matière d'hygiène, de sécurité et de protection des personnels.

Et puis, il y a des dépenses qui ont augmenté malgré nous, je dirais, en particulier les contrats d'assurances. Le nouveau marché d'assurances nous conduit à des dépenses supplémentaires de 20 000€.

Je ferai une observation particulière pour l'énergie qui représente quand même une somme importante sur ce chapitre, pour vous dire que nous bénéficions comme l'ensemble des collectivités de tarifs à la baisse tant au gaz qu'à l'électricité pour 2016. C'est dû aux nouveaux marchés qui ont été conclus par le SDEA. Toutefois, il y a un aléa bien sûr, la météorologie en ce qui concerne le chauffage.

Et il y a également, la mise en service des deux bâtiments que j'ai évoquée toute à l'heure qui nous conduira à une augmentation.

Malgré tout, on devrait aussi obtenir un premier retour d'économies sur les investissements faits sur l'éclairage public. Ce qui nous permet de faire une dotation prévisionnelle prudente mais réaliste.

Sur le chapitre 012, les charges de personnel :

Les charges de personnel représentent près de 60% de nos dépenses de fonctionnement. C'est un chapitre extrêmement important.

La présentation qui vous est faite, traduit une hausse de 2%. Cette hausse est due comme chaque année à des effets mécaniques de revalorisation de rémunération (vous savez qu'au 1<sup>er</sup> janvier le SMIC devrait augmenter), des revalorisations de traitement de fonctionnaires, des hausses de cotisations. Donc, une hausse qui est sensible puisque le budget passe de 6 254 300€ à 6 371 100€.

Je dirais que si on pouvait contracter les dépenses et les aides que nous percevons dans le cadre des emplois aidés (ces aides ont progressé, on le verra tout à l'heure quand on évoquera les recettes, pour passer en gros de 115 000€ à 158 000€), la hausse du poste des frais de personnel se situe à peu près à 1%.

Au chapitre 014, atténuation des produits :

C'est assez anecdotique. C'est une somme de 3 000€ qui est inscrite et qui est destinée à financer d'éventuels reversements de fiscalité.

Le chapitre 65 : les autres charges de gestion courante :

Ce chapitre augmente, lui, de 4%. Il passe de 718 095€ à 749 180€. Donc sous ce chapitre, il y a bien sûr les subventions qui sont allouées aux associations et on vient de le voir, subventions qui ont été globalement maintenues.

Par contre, l'augmentation est due à la comptabilisation sur ce chapitre des classes transplantées qui sont financées pour chaque école. Chaque école a un financement à hauteur de 5 000€ pour financer des classes transplantées.

J'ajoute aussi sous ce chapitre que la subvention versée au CCAS (300 000€) est maintenue au même niveau que les années antérieures.

Ces charges de gestion courante, globalement augmentent de 1%, de 9 249 205€ à 9 325 370€.

Les autres charges de fonctionnement, les charges financières sont orientées à la baisse du fait de la variation profitable des taux. On passe de 206 000€ à 202 000€.

Au chapitre 67, les charges exceptionnelles :

L'augmentation est due à des subventions exceptionnelles qui sont accordées aux associations. Elles figurent dans la liste qui vous a été soumise toute à l'heure.

Voilà pour les dépenses financières.

Pour les dépenses d'ordre, le virement à la section d'investissement passe de 648 315€ à 467 180€ et les opérations d'ordre, les amortissements, sont au même niveau que l'an dernier à 826 000€.

Voilà sur les dépenses de fonctionnement ce que je peux vous dire actuellement. Les dépenses réelles augmentent de 1% et les dépenses globalisées diminuent de 1%.

Les recettes de fonctionnement, toujours par chapitre.

Les atténuations de charges (ce qu'on a évoqué tout à l'heure) augmentent de 127 700€ à 170 000€. Ce sont principalement les participations aux contrats aidés ou des remboursements d'assurance maladie quand certains employés sont arrêtés.

Au chapitre 70 : les produits des services.

Ils sont en diminution de 3% du fait de l'absence de participation des familles aux classes de neige. Il n'y a pas de classe de neige prévue, je vous l'ai dit tout à l'heure, ce seront des classes transplantées.

Donc, disparition des classes de neige et la non réalisation du stage de l'Ecole de Musique en été.

Pour le reste, les participations des familles globalement sont maintenues à leur niveau antérieur. Il n'y a pas de hausse ou quelques unes à la marge mais je crois qu'on les évoquera tout à l'heure.

Chapitre 73 : les Impôts et taxes :

C'est le chapitre le plus important de nos recettes. C'est 65% de nos recettes.

Le produit de cette fiscalité attendu passerait de 6 976 000€ à 7 022 000€. Ce sont principalement les recettes de la fiscalité locale.

La dotation provisionnée est basée sur le produit de 2015 majoré de 1%. Ce 1% correspond à la revalorisation légale des bases. Il n'est pas tenu compte de la variation physique des bases car elle est souvent assez marginale et inconnue. Donc, le seul élément connu pris en compte est la revalorisation des bases.

J'en profite pour dire et pour confirmer que les taux des impôts locaux n'augmenteront pas en 2016. Pas plus de 6% que de 13% l'année dernière. C'est ce que j'ai lu dernièrement !

Donc, les taux qui seront fixés définitivement au mois de mars (quand les bases définitives seront connues) ne devraient pas varier. Le produit fiscal augmente de 1% du fait de la revalorisation des bases. Je tiens à insister sur ce point pour que ce soit bien clair dans l'esprit de tout le monde.

#### Le chapitre 74, Les dotations et les participations :

Un chapitre qui est sensible également puisqu'il est en diminution de 2 855 525€ à 2 671 340€. Ce chapitre diminue de 6%.

Sous ce chapitre, on retrouve la DGF qui fait beaucoup parler d'elle.

La dotation forfaitaire, qui est affectée par le prélèvement pour rétablissement des comptes publics, diminue de 13%. Elle passera de 1 568 000€ à 1 357 000€.

Par ailleurs, les autres dotations de l'Etat sont globalement à leur niveau antérieur ou en légère hausse, si bien que l'ensemble de ces dotations diminue de 10%. Ce qui nous fait une diminution globale de l'ordre de 200 000€ pour 2016.

#### Le chapitre 75, Les autres produits de gestion courante :

Une hausse de 16%. C'est un poste qui est bien sûr moins important que le précédent. La revalorisation de ce chapitre est due à la revalorisation des logements de fonction. Vous savez que le régime des logements de fonction a évolué et nous percevons maintenant une redevance d'occupation, et puis aussi, aux produits à venir de l'occupation des salles du Centre Culturel.

On termine avec les recettes de gestion courante et vous voyez que globalement, elles sont en diminution de 1%.

#### Au chapitre 76, les produits financiers : 200€

#### Chapitre 77, les produits exceptionnels :

Ce sont des régularisations ou des indemnisations d'assurances. Donc, la somme provisionnée est identique à celle de l'an dernier puisqu'elle ne varie pas énormément d'une année à l'autre.

Sinon, dans les opérations d'ordre : 100 000€ de travaux faits en régie qui sont ici en recettes pour équilibrer globalement le budget.

Ce que je peux vous dire ici, c'est que l'épargne de gestion courante s'élève à 1 395 180€ et l'épargne nette (c'est-à-dire après remboursement des emprunts) à 327 500€. Je précise quand même que cette somme tient compte de la part de remboursement de notre emprunt de pré financement du FCTVA à hauteur de 259 078€. Donc si on extournait cette opération de pure trésorerie, on aurait une épargne nette de 586 578€.

Voilà pour le fonctionnement.

Sur l'investissement, un budget global de 5 350 000€ qui se décompose en dépenses d'équipement à hauteur de 4 184 320€ et en dépenses financières de 865 680€.

Les dépenses d'équipement, les axes d'investissement vous les connaissez, c'est :

- La poursuite des opérations en cours ;
- Et puis, des investissements nouveaux conformes aux orientations que nous avons prises à savoir, principalement des économies d'énergie, la sécurité, l'entretien du patrimoine et bien évidemment l'équipement des services.

Au chapitre 20, Les immobilisation incorporelles : 57 320€.

On y retrouve pour l'essentiel des logiciels ou des concessions.

Au chapitre 204, subventions d'équipements versées : 157 620€.

Il s'agit principalement des fonds de concours reversés au SDEA pour des travaux sur le réseau électrique.

Au chapitre 21, immobilisations corporelles : 747 380€.

Ici, on retrouve l'essentiel des dépenses nouvelles qui visent la sécurité et les mises aux normes. Par exemple, des réfections d'aires de jeux, des réfections de systèmes SSI, des mises aux normes d'ascenseurs, des barrières pompiers...

Pour les économies d'énergie : des travaux d'isolation et la deuxième tranche de notre plan de progrès qui vise à rénover et à moderniser les systèmes de chauffage, de manière à faire des économies.

Et puis, l'équipement des services.

J'en profite pour vous dire que nous poursuivons notre plan d'équipement des écoles en vidéo projecteur interactif et nous équiperons deux écoles l'année prochaine.

Le dernier chapitre, qui n'est pas le moindre, le 23 sur les immobilisations en cours :

C'est la poursuite des opérations engagées :

- Le centre culturel ;
- Quelques travaux résiduels à la Maison des Viennes et au COSEC ;
- La 1<sup>ère</sup> tranche de la mise aux normes accessibilité des bâtiments, le fameux agenda Ad'AP. 1<sup>ère</sup> tranche de 90 000€ sur un total de 430 000€. Travaux qui seront réalisés sur une périodicité de 6 ans. On en reparlera toute à l'heure ;
- Nous avons également des travaux de voirie, dont l'aménagement routier lié à l'installation prochaine de LIDL.

Voilà, les dépenses principales sous cette rubrique d'immobilisations en cours.

Les dépenses financières : pour un total de 865 680€. A hauteur de 602 680€, ce sont les remboursements en capital des emprunts et à hauteur de 260 000€, c'est la première échéance de remboursement de cette avance de trésorerie FCTVA.

Ensuite, les opérations d'ordre : les 100 000€ de travaux en régie que j'ai évoqués tout à l'heure.

Et puis, au chapitre 41, opérations patrimoniales : 200 000€, ce sont des provisions pour financer des avances ou acomptes sur travaux.

Les recettes d'investissement.

Au chapitre 13, les subventions :

Ce sont des subventions attendues de la Région, du Département, de notre Intercommunalité.

Il y a également la participation de LIDL au financement de l'aménagement routier et un solde de subvention territoire à énergie positive qui est comptabilisé sous cette rubrique.

L'emprunt d' 1 245 000€, c'est l'emprunt d'équilibre bien sûr, puisque nous ne connaissons pas les résultats de 2015. C'est ce qui nous permet d'équilibrer ce budget. Donc, ce n'est pas un emprunt engagé définitivement.

Au chapitre 10, les dotations : il s'agit principalement du fonds de compensation de la TVA et des taxes d'aménagement.

Au chapitre 024, produits des cessions d'immobilisations : c'est la mise en vente de l'appartement dont nous sommes propriétaire à Troyes, rue Anatole France. Appartement pour lequel, jusque là, nous n'avons pas pu aboutir et que nous remettons en vente.



Et puis bien sûr, les opérations d'ordre donc, les virements de la section de fonctionnement 467 180€.

826 000€ d'amortissement, ce qui constitue notre auto financement.

Et enfin, 200 000€ d'avance sur travaux pour les opérations patrimoniales.

Voilà, les principaux chiffres qui constituent ce budget primitif pour 2016.

M. Le Maire : Avant de passer au budget de l'eau, vous avez des questions ? Oui, Monsieur CAPOZZOLI.

M. CAPOZZOLI : Oui, Monsieur le Maire, c'est à propos du CCAS. Est-ce qu'on peut nous rappeler pourquoi les subventions proposées n'augmentent pas, compte tenu qu'il y a de plus en plus de gens nécessaires, on va dire. Je crois qu'il y avait une explication mais si vous pouvez nous la rappeler.

M. MIGINIAC : Par exemple, on donne des bons de Noël aux gens de la CMU. Cette année, il y en a eu beaucoup moins qui se sont présentés. Donc, on a fait une économie substantielle. Pour l'instant, je n'ai pas besoin. A l'avenir, je ne sais pas. Pour l'instant, on équilibre juste.

M. le Maire : Et puis, il y a la solidarité qui fonctionne beaucoup en ce qui concerne l'Épicerie Sociale.

M. MIGINIAC : Oui, on a eu pas mal de dons.

M. CAPOZZOLI : C'est bien de le rappeler.

M. le Maire : D'autres questions ? D'autres interventions ?

Mme ZELTZ : Intervention, oui.

M. le Maire : Je vous écoute Madame ZELTZ.

Mme ZELTZ : Depuis le débat d'orientations budgétaires, nous n'avons pas changé d'avis, vous vous en doutez bien. Ce budget présenté par Monsieur MARANDET s'appuie sur une situation plus confortable que les années précédentes, mais à quel prix !

Celui de la fermeture de la piscine qui réduit en effet les charges de fonctionnement pour un moment, puisqu'elle ne va pas rouvrir en 2016, et de personnel mais qui prive les saviniens d'un équipement qu'ils apprécient, qu'ils appréciaient depuis près de 40 ans et qu'ils ont largement contribué à payer et à rénover. Et à rénover, notamment, juste avant les élections municipales pour une ouverture précaire puisque cela a duré deux ans au niveau de son fonctionnement.

Tout ça, 715 000€, pour ça.

Je rappelle qu'aucune piscine sur l'agglomération et ailleurs, n'est rentable mais qu'elles sont des équipements appréciés de la population. Si vous faisiez une consultation via le magazine, vous auriez vite la réponse.

Un budget qui s'adosse aussi sur l'augmentation des impôts. On a bien compris que vous n'alliez pas augmenter les impôts chaque année, heureusement pour les saviniens d'ailleurs !

Sur les taxes d'habitation et de taxes foncières, + de 6% que vous avez votés l'année dernière et des bases qui augmentent de toute façon de manière constante. Ceci contrebalance effectivement la baisse de dotations vécue cette année. Mais qu'en sera-t-il l'année prochaine ?

Le premier écueil passé, que vous reste-t-il comme marge de manœuvre pour passer les deux prochaines vagues ? Parce qu'il faut bien savoir qu'en 2016 et 2017, cela va être encore plus compliqué.

Qu'en est-il de votre plan global d'économies ? Dans toutes les collectivités raisonnables, celles gérées plutôt par la droite, des plans d'économies sur tous les secteurs sont préparés et annoncés dans la préparation du budget. Ici, on vote le budget et on verra après.

*Une méthode que vous connaissez bien mais qui oblige à piocher dans la poche des contribuables pour boucler les fins d'année, augmentation des impôts quelque fois et des tarifs des services régulièrement.*

*Par ailleurs de nouvelles charges s'annoncent pour 2016.*

*La mise en conformité des bâtiments communaux (loi de 2005, je le rappelle) et vous nous annoncez le début des travaux seulement maintenant, plus de 10 ans après ! La somme dépassera vos prévisions mais j'en prends acte, 450 000€.*

*En 2005, les choses étaient nettement plus faciles, mais vous ne l'avez pas fait. Vous m'avez déjà répondu « On a fait d'autres choix ». Certes mais aujourd'hui, nous y revoilà. Il y a obligation et le contexte n'est plus le même du tout. Je crois, Monsieur le Maire, qu'il ne faut jamais remettre au lendemain ce qu'on peut faire le jour même.*

*Vous allez aussi lancer, après 4 ans de fermeture, le nouveau Centre Culturel. Nous ne savons toujours pas ce qu'il va coûter en fonctionnement. Enfin pas de façon précise en tout cas. Un tel outil ne sera pas source d'économies et ça, je pense que vous le savez.*

*Alors que tous les indicateurs sont au rouge pour les collectivités, vous poursuivez sur la même lancée. Vivrait-on dans un autre pays à Sainte-Savine ? N'aurions nous pas tous les mêmes informations ?*

*Je vous interpelle, ce soir encore, pour vous dire qu'il n'y a pas dans votre budget 2016 la prise en compte des difficultés financières qui s'annoncent pour les prochaines années et surtout pas un plan réel d'économies. Celles sur les énergies ne suffiront pas.*

*« Pas d'augmentation d'impôts en 2016 », écrivez-vous Monsieur le Maire dans votre édito du savinien. Mais heureusement ! Mais qu'en sera-t-il dans un an ou deux ?*

*Vous ne pouvez pas tenir sans faire de réels efforts d'économies. Economie, un mot qui a l'air d'être difficile dans cette gestion. Je redoute que les saviniens soient pris en otage par ce manque de clairvoyance dans les prochaines années.*

*Donc, nous ne voterons pas ce budget.*

*M. le Maire : Bernard, tu veux apporter un commentaire ?*

*M. MARANDET : Oui, un petit commentaire. Vous ne voterez pas le budget, je ne suis pas vraiment surpris. Vous nous aviez dit d'ailleurs l'année dernière que par principe vous seriez systématiquement opposée à tout ce qui touche au budget.*

*Mme ZELTZ : Non, aux augmentations d'impôts.*

*M. MARANDET : Enfin bon, moi ce que je voudrais vous dire, vous avez bien centré votre intervention sur les économies. On va en parler.*

*Je voudrais quand même rappeler que le premier objectif d'un budget est d'assurer des missions. Missions qui nous sont confiées, des missions aux services de la population de Sainte-Savine pour ce qui nous concerne. Missions en matière de fonctionnement, la Commune fournit des services qui sont indispensables que ce soit en accompagnement de l'école, en accompagnement social, en culture, en entretien de voirie, en espaces verts... Donc c'est l'objectif. Le budget sert à cela dans un premier temps. Il sert aussi à investir pour entretenir le patrimoine et toujours le mettre à la disposition de la population dans de bonnes conditions. Ça c'est le premier objectif du budget.*

*Ce budget est conforme à nos orientations. Nos priorités d'actions sont préservées dans ce budget. Je voulais le dire parce qu'on focalise toujours sur les économies mais je voulais quand même rappeler à quoi sert un budget et ce budget nous permet de gérer la ville. Alors peut-être pas comme vous le souhaitez mais en tout cas, c'est le premier objectif du budget.*

*Si on peut parler du plan d'économies, je veux bien. Vous nous faites bien souvent des leçons là-dessus. Je voudrais quand même rappeler qu'on a un plan d'économies qui a démarré en 2014 et qui se poursuit. C'est vrai que nous avons pris des mesures qui, vous pouvez en être sûre, ne sont pas faciles à prendre.*

*La fermeture de la piscine n'a pas été une décision facile. Elle a été prise de manière réfléchie et responsable et elle est totalement assumée. Notre priorité était de trouver des économies immédiates. Il y a un vécu, un passé, une situation présente qui est difficile, vous en conviendrez, donc, il nous fallait des économies immédiates.*

*Nous travaillons aussi sur d'autres économies qui sont plus difficiles à mettre en œuvre parce qu'elles remettent en cause certains services. La façon dont ils sont rendus en tout cas. Le travail c'est d'organiser et de gérer ces services pour réaliser des économies tout en maintenant une qualité de service et en préservant nos priorités.*

*Alors, c'est vrai qu'à votre place, c'est facile. Il suffit de dire et c'est fait. Pour nous, croyez-moi, c'est un peu plus compliqué et ça prend du temps. Je vous ai dit depuis 2 ans qu'il nous faudrait plusieurs années pour véritablement consolider la situation financière. C'est le cas. Je ne vous dis pas qu'aujourd'hui on a réglé tous les problèmes.*

*Vous, vous avez peut-être toutes les solutions. Moi, je travaille dessus tous les jours et je ne les ai pas !*

*Et ce que je peux regretter, Madame, vous passez au crible nos actions, vous critiquez beaucoup nos économies, vous nous reprochez de ne pas en faire assez. Souvent, vous intervenez pour générer des dépenses supplémentaires mais, jamais une fois, vous n'avez fait de propositions.*

*On a un débat d'orientations budgétaires. Vous semblez avoir toutes les solutions, en tout cas c'est ce que vous essayez de faire croire à la population mais, jamais une seule fois vous nous avez fait une proposition.*

*Moi, vous savez, je ne suis pas dogmatique. J'essaie d'être pragmatique à ma place. Et je reçois toutes les idées (ça ne veut pas dire qu'elles me conviennent toutes) mais en tout cas, je n'en n'écarte pas, à priori. Je n'ai pas de tabou dans ce domaine là.*

*Donc voilà, notre plan d'économies, croyez-bien, il nous préoccupe beaucoup. Il nous mobilise beaucoup d'énergie. On le conduit, sûrement pas assez vite. Moi, je ne suis pas magicien, ni illusionniste, vous savez. Je vois la réalité des choses. Quand on veut faire des économies, il y a des contraintes qu'on ne maîtrise pas. On a des partenaires, il y a des réglementations, avec des encadrements comme par exemple dans les Centres de Loisirs. On ne fait pas ce qu'on veut. S'il suffisait de rayer d'un trait de plume un chapitre, vous savez, on saurait le faire aussi !*

*Voilà, ce que je voulais vous dire. Ce budget ce n'est pas uniquement de l'économie, c'est aussi le moyen d'assurer nos missions.*

*Mme ZELTZ            Je voudrais répondre à Monsieur MARANDET quand même.*

*M. le Maire :        Oui.*

*Mme ZELTZ        Monsieur MARANDET, vous êtes là depuis 2 ans mais la gestion de cette ville, ça fait un moment... D'ailleurs, si je me suis présentée à ces élections, c'est que cela ne me convenait pas.*

*Il y avait quand même des tas de pistes d'économies à faire bien en amont. Donc, elles n'ont pas été faites.*

*La piscine, Monsieur le Maire aurait pu réfléchir avant d'engager des travaux aussi conséquents qui demandaient des subventions à toutes les collectivités. De réfléchir à ce qu'on pouvait en faire. Peut-être l'arrêter avant les élections et d'y réfléchir ? Mais engager 715 000€ et la fermer 2 ans après, excusez-moi, ça, ça me trouble et ça en trouble plus d'un.*

*Ensuite, quand vous me dites que la commune gère, enfin que vous gérez la commune. Ça, c'est normal. Toutes les municipalités le font. Après, il faut chercher des pistes qui vont assurer l'avenir.*

*Là, on voit la voirie se dégrader. On voit des tas de choses qui se passent parce que des investissements ont été faits, à mon sens pas dans le bon choix. J'ai le droit de le dire. Je suis dans l'opposition.*

*Et je pense, avec bon nombre de citoyens, que vous n'avez pas fait les bons choix. Si ce temps là n'est pas celui où l'on peut s'exprimer, je ne sais pas à quel moment on pourra le faire.*

*Je ne vais pas non plus vous donner mes bonnes idées. Vous ne les suivrez pas forcément.*

*M. MARANDET : Vous les garder pour vous...*

*Mme ZELTZ : Je fais de la politique depuis suffisamment longtemps. Je vous ai déjà donné des pistes par moments et de toute façon cela n'est pas suivi des faits.*

*M. le Maire : Madame ZELTZ, je voudrais tout simplement dire que si vous estimez qu'on n'aurait pas du rénover le COSEC de La Noue Lutel, dites-le moi.*

*Vous parlez des investissements, si vous pensez qu'il ne fallait pas rénover l'ancien Hôtel de Ville que vous avez visité ce matin (et je ne pense pas que vous estimiez que ce que l'on fait en ce moment c'est du superflu ou des dépenses inutiles), donc, dites-le moi.*

*S'il ne fallait pas faire tous les travaux que l'on a faits avec le Centre Social... Enfin, je ne vais pas faire la liste à la Prévert de tout ce que l'on a fait depuis 15 ans, l'extension de Volbart pour le Basket, les accueils collectifs de mineurs, enfin, j'en passe... Tous les travaux dans les écoles, comme on a pu les faire. Dites-le moi, s'il ne fallait pas le faire.*

*Mme ZELTZ : Je n'aurais pas fait les mêmes choix, Monsieur le Maire, c'est sûr.*

*M. le Maire : Les bénéficiaires apprécieront.*

*M. MOSER : Par rapport à cela, je voulais dire que vous avez effectivement une bonne marge de jeu et de manœuvre puisqu'à la fois, vous nous demandez le plan d'économies etc... et en même temps...*

*Moi, je vous ai déjà dit que je n'étais pas trop dans le passé. Ce qui m'intéresse, c'est le présent et l'avenir. Quand on remonte à 2005, cela commence à dater.*

*Par exemple, si on prend le cas de la piscine. A la fois vous jouez sur la corde, la piscine n'est pas ouverte, etc... par rapport aux habitants. Nous, cela nous embête bien sûr. En même temps, vous savez très bien que c'est générateur de dépenses.*

*Alors, il faudrait savoir si vous voulez qu'on génère des dépenses ou bien qu'on fasse des économies.*

*Si je reprends le Centre Culturel. Le Centre Culturel vous me dites « Oh la la, quand il va être terminé, ça va être des charges en plus ! ». Ce Centre Culturel, ce bâtiment là était de toute façon à reprendre. Il n'y avait pas le choix.*

*Donc si on présente un plan d'économies avec des choix draconiens sur certains services rendus aux habitants, vous serez la première à nous dire « oui, vous supprimer ça aux habitants ! ». Donc, on sait très bien que c'est à propos.*

*Vous dites que vous faites de la politique depuis longtemps, je crois que dans le discours cela s'entend bien ! Voilà.*

*M. le Maire : Bien, d'autres remarques. Monsieur D'HULST.*

*M. D'HULST : Vous parliez des missions de la commune, du budget et puis ce qu'on doit rendre à la commune quand on constitue un budget. J'aimerais essayer de détailler poste par poste justement les différentes missions et les réponses que vous apportez.*

*Sur le chapitre des dépenses, Monsieur le Maire :*

*Chapitre 011 : En 2016, vous ne bénéficierez plus, on vient d'en parler, de la fermeture de la MPT (donc effectivement, des charges supplémentaires), ni de la demie saison de la Maison des Viennes. Encore une fois, il ne reste plus que la piscine qui a été fermée et qui va générer moins de dépenses.*

*Il faudra, comme nous vous l'avons dit lors du débat budgétaire, que vous vous lanciez dans de réelles économies car ce poste représente 20% de nos dépenses communales.*

*Il convient donc de se féliciter de cette baisse de 3% qui nous paraît insuffisante mais qui va toutefois dans le bon sens.*

*Sur le Chapitre 65 : Pas d'augmentation des subventions aux associations ! Tout juste un équilibre. On a quand même remarqué que la mission locale avait disparue, moins 1 700€. Serait-elle devenue indésirable ?*

*Mme FINET : Elle change de statut au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Donc, on ne peut plus subventionner la Mission Locale.*

*M. D'HULST : Très bien.*

*Concernant les associations, Monsieur le Maire, même le fond de caisse de la MPT que vous avait laissé Monsieur MIGINIAC (l'ancien président), vous l'avez consommé ?*

*M. le Maire : Pardon ? Le fond ?*

*M. D'HULST : Le fond de caisse de la MPT. On aurait réintégré près de 15 000€ l'année dernière de budget de la MPT dans le budget des associations.*

*M. le Maire : Je ne comprends pas.*

*M. D'HULST : Il y avait un fond de caisse à la MPT qui a été réintégré dans l'ensemble de l'enveloppe des associations.*

*M. le Maire : Ah non. Pas du tout.*

*M. D'HULST : Ah sí, sí, sí.*

*M. MARANDET : L'an dernier, on a diminué la subvention de la MPT justement pour tenir compte de sa trésorerie propre. Mais on n'a pas...*

*M. D'HULST : ... D'où un bénéfice net de 15 000€ que vous avez pu redistribuer aux associations.*

*M. MARANDET : Alors, non...*

*M. D'HULST : Ce n'est pas un bénéfice mais c'est quand même un fond de caisse qui était présent et qui vous a permis de...*

*M. MARANDET : C'est un fond de caisse qui appartient à la MPT. On a fait, comme l'année précédente (2014), des décotes sur les subventions aux associations, que vous nous avez reprochées du reste (deux années de suite). On n'en n'a pas fait cette année car on considère que cette piste d'économies est arrivée à son terme. On ne peut pas diminuer l'aide aux associations chaque année. Donc vous voyez, il ne suffit pas de claquer les doigts. Les économies, il y a un moment où la piste s'épuise.*

*M. le Maire : Ce que je voudrais préciser, Monsieur D'HULST pour votre compréhension, ce n'est pas parce que l'association demande 15 000€, 20 000€, 30 000€ que l'on est obligé de donner autant.*

*M. D'HULST : Tout à fait.*

*M. le Maire : Lorsque qu'on découvre à l'examen de leur compte budgétaire qu'ils ont un compte bancaire ou un compte sur livret, très confortable...*

*Mme FINET : ...Ce n'est pas un fond de caisse.*

*M. D'HULST : Cela représente à peu près 3 ans de subvention qui sont attribuées aujourd'hui à la MPT. Parce que le budget de subvention à la MPT est de combien cette année ?*

*M. le Maire : 5 000€.*

Mme RABAT : C'est une année de fonctionnement, c'est ce que la MPT avait en banque. Quand une association à une année de fonctionnement d'avance et qu'elle demande 15 000€ de subvention et qu'il n'y a pas de projet en face de ces 15 000€, quand on est une municipalité responsable, on se pose la question du pourquoi de ces 15 000€. Cela n'a pas été réintégré au budget de la municipalité.

M. D'HULST : C'est 15 000€ que vous n'avez pas dépensé dans le budget de subvention, on est bien d'accord. C'est une économie.

M. le Maire : Mais, c'est le cas aussi pour d'autres

M. D'HULST : Cette année, vous ne l'aurez pas. Cette économie là, vous ne pourrez pas la faire.

C'est d'autant plus dommage, que l'on voit réapparaître des projets dans nos écoles.

Et oui, cette année même avec des budgets réduits (5 000€ par classe), nos instituteurs vont essayer de proposer des classes transplantées à nos enfants. (Et cela impacte le chapitre 65.) On est bien d'accord ?

Même, si nous regrettons la disparition des classes de neige que vous avez arrêtées délibérément...

M. LABBE : Non, non, ce n'est pas vrai !

M. D'HULST : ...Nous soutiendrons toute démarche visant à faire sortir les classes de leur environnement traditionnel. Même si vous nous dites que ce n'est pas vrai, on avait un budget de 75 000€ qui passe à 5 000€. Vous savez très bien qu'on ne peut pas emmener les enfants au ski avec un tel budget.

Mais, ne rêvons pas c'est bien encore les familles qui devront mettre la main au porte-monnaie pour compenser la baisse importante de budget que vous avez voulue. Car bien sûr, vous maintenez le budget du CCAS. Prendre sur le budget des familles pour maintenir l'assistantat ! Les saviniens apprécieront !

Chapitre 012 : Monsieur le Maire, sur ce chapitre, la situation continue de se dégrader : +2%. Vous ne proposez aucun projet, aucune remise en question ! 59% du budget de notre commune et ça ne cesse d'augmenter. Là encore, ce n'est pas de votre faute : augmentation du SMIC, revalorisation des salaires. A force de ne rien faire, vous finirez par ne plus avoir aucune marge de manœuvre et vous devrez de nouveau augmenter les impôts.

A moins, que vous finissiez par trouver un poste à Monsieur Bosko HERMAN qui continue de nous coûter 50 000€ par an. Et oui. Une somme que nos instituteurs apprécieraient pour emmener nos enfants en classes transplantées voire au ski...

M. le Maire : Alors là, je suis d'accord avec vous !

M. D'HULST : Surtout que vous vous étiez engagé à ne jamais arrêter les classes de neige.

Chapitre 66 : Sur ce chapitre, Monsieur le Maire, les frais financiers, vous pouvez allègrement utiliser votre argument favori : ce n'est pas de notre faute ! Nous ne sommes pas responsables de cette décision !

Oui effectivement, -2% de frais financiers : quelle aubaine. Merci les méchants « marchés financiers » que vous avez tant décriés.

Voilà pour la section de dépenses, maintenant les recettes.

Chapitre 73 : Les impôts continuent d'augmenter (1% d'augmentation des bases) pour un gain de 46 000€ de recettes supplémentaires. Nous sommes contre cette augmentation même si cette année ces 1% devraient correspondre à la réalité économique. Enfin, parce que nous avons eu souvent des augmentations supérieures à la réalité économique de notre pays. Mais l'équation devient de plus en plus difficile car, il n'y a plus grand chose à vendre pour compenser la baisse de la DGF.

Où allez-vous pouvoir trouver les 184 185€ de baisse des dotations prévue pour 2016 ? Comment allez-vous financer la mise en accessibilité des bâtiments ? Vous n'avez plus de réserve. A force de faire la politique de l'autruche, de ne rien anticiper, vous finissez par vous retrouver dans une impasse. Il ne vous reste plus qu'une solution, l'emprunt.

Espérons que ce ne soit pas la Maison des Sciences qui en fasse les frais et que vous soyez obligés de la fermer. On a vu dans la presse qu'on n'est pas dans une situation très facile sur cet édifice, enfin sur cette association.

M. le Maire : Là-dessus, on n'a aucun problème. On leur donne la subvention.

M. D'HULST : La subvention est là mais ça ne solutionne pas non plus le problème de la Maison des Sciences.

M. le Maire : Mais ce n'est pas notre problème. Je crois Monsieur D'HULST qu'il y a des choses que vous...

M. D'HULST : Si, si, je comprends très bien.

M. le Maire : ... Oui, mais ne mélangez pas tout ! L'association « Maison de la Science » est complètement autonome. On l'a subventionnée de manière très honorable. Après si les subventions de la Région ou de l'Etat ne suivent pas, on ne peut pas nous l'imputer. Vous le comprenez bien !

J'espère, comme vous, que l'Etat et la Région honoreront leurs engagements pour que la Maison de la Science vive.

M. D'HULST : Moi aussi !

M. MARANDET : Sur la Maison de la Science, on peut aussi ajouter que nous finançons le logement de cette maison. Il est entièrement pris en charge par la Ville sans un autre partenaire. Le chauffage, l'éclairage, l'amortissement des locaux, tout est pris en charge. Donc, c'est aussi une forme de subvention indirecte.

M. le Maire : Qu'on évalue à 11 000€.

M. D'HULST : Donc pour finir, Monsieur le Maire, même si les Français sont saturés d'impôts, l'actualité nous envoie d'autres messages. Et comme à votre habitude, vous feignez de les entendre. Le week-end dernier, près de 31% des Saviniens ont voté extrême droite. Une progression constante mais à laquelle vous n'apportez aucune réponse.

Ces gens ont besoin d'être rassurés, il est de votre devoir de renforcer leur sécurité. Il ne suffit pas comme le font vos amis de Saviplus de constater les dégâts. Il faut agir et apporter des solutions de sécurité pour les saviniens.

Alors, les solutions. Vous parliez de propositions, je vais vous en faire.

Pourquoi ne pas commencer par armer notre Police Municipale ? Solution simple qui peut être appliquée très rapidement.

Mme RABAT : ça ferait baisser le Front National, ça ? !

M. D'HULST : Ce n'est pas ce que j'ai dit ! Je dis qu'il faut apporter des solutions de sécurité aux gens. Les gens ont un sentiment d'insécurité aujourd'hui. Vous êtes aux manettes, c'est à vous de prendre les décisions. J'ai d'autres propositions...

M. le Maire : Attendez ! Je vous interromps car je crois qu'il faut revenir sur la réalité du terrain. Il y a un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance dans lequel vous siégez. Dans l'opposition, je ne sais pas si vous avez participé à toutes les réunions. Quand on voit les résultats de la délinquance sur Sainte-Savine, on a des chiffres qui ne justifient pas à mes yeux qu'on traumatise davantage les saviniens en voyant une Police Municipale armée parcourir l'avenue Gallieni. Donc, il faut être réaliste.

M. D'HULST : C'est votre choix, Monsieur le Maire.

*M. le Maire : Attendez, laissez-moi terminer mon propos. Le conseil local de sécurité et de la prévention de la délinquance va réunir sa commission « jeunesse et incivilités » pour mettre en œuvre le plan local de prévention de la délinquance, que les services de l'Etat mettent en œuvre au niveau départemental. Dans cette commission spécifique du CLSPD, nous serons amenés avec les services de l'Etat, de l'Education Nationale et puis, de la sécurité publique de conforter les dispositifs qui existent déjà.*

*Il faut savoir qu'en termes de prévention de la délinquance, nous avons des outils au niveau du Centre Social, du Secteur Ados, tout ce que l'on peut faire en périscolaire, le soutien aux associations et au milieu sportif, qui contribuent à la prévention de la délinquance.*

*Donc, il ne faut pas en rajouter. Les derniers chiffres que l'on a eus sur les faits ou plutôt les méfaits sur la voie publique sont quand même d'un niveau qui ne justifie pas à mes yeux que l'on rentre dans cette psychose de la sécurité.*

*M. D'HULST : Pour moi, il ne s'agit pas d'une psychose, Monsieur le Maire. Mais c'est votre réponse. Moi je vous en propose une autre. Et, je vous en propose même trois autres puisque je vais vous dire qu'il est possible d'installer de la vidéo surveillance. Je vous rappelle que dans beaucoup de cas la délinquance peut être jugulée par la vidéo surveillance ou au moins trouver des pistes.*

*M. le Maire : Alors, ce qu'il faut savoir Monsieur D'HULST, si vous suivez l'actualité, on ne parle plus de vidéo surveillance mais de vidéo protection. Dans le cadre du Grand Troyes, il y a une mutualisation qui est en route et on y travaille. Moi, je me suis inscrit dans ce groupe de travail pour équiper Sainte-Savine de la vidéo protection.*

*M. D'HULST : Accélérons le mouvement.*

*M. le Maire : Pardon ?*

*M. D'HULST : On ne voit rien dans le budget 2016 de spécifié sur la sécurité.*

*M. le Maire : Il y a un groupe de travail au niveau du Grand Troyes sur ce sujet. Donc, on apprendra dans les prochains mois les conditions de sa mise en œuvre et nous nous sommes inscrits pour y participer.*

*M. D'HULST : Ecoutez, je vous encourage vraiment à vous inscrire dans cette démarche là.*

*M. le Maire : Il n'y a pas de soucis.*

*M. D'HULST : Et la toute dernière petite proposition qui ne coûte rien qui est le dispositif « Voisin vigilant ». Dispositif qui existe dans les communes de l'agglomération et qui pourrait être appliqué dans l'entrée de ville, dans les quartiers Marc Seguin et le Hamelet. Solution peu couteuse (qui n'implique rien sur le budget 2016) et qui est reconnue comme très efficace contre les vols et qui a le mérite de recréer du lien entre les habitants des quartiers.*

*Voilà, ces idées, Monsieur le Maire, ne sont pas les vôtres mais l'heure n'est plus aux idéaux partisans. Il est temps de changer le logiciel, les saviniens, ont besoin de décision*

*M. le Maire : Je ne sais pas qui doit changer de logiciel ! Excusez-moi si votre ordinateur est d'une ancienne génération.*

*Mais en ce qui concerne les voisins vigilants, moi, je peux vous dire que les saviniens sont citoyens. Quand, il y a des comportements suspects, anormaux, ils avertissent très rapidement l'Accueil ou la Police Municipale ou même par mail le Maire. Quand il y a des comportements suspects, inhabituels sur le territoire de la commune, nous en sommes rapidement informés. Et dans le cadre du partenariat que nous avons avec la Police Nationale, il ne se passe pas une semaine sans qu'il y ait des signalements, des échanges entre les services pour qu'il y ait des interventions sur la voie publique lorsqu'il y a du démarchage suspect en porte à porte ou des rassemblements gênants, etc...*

*Il faut aussi savoir que l'éducateur de rue, le contrat de prévention que l'on a avec l'AJD, contribue à ce climat de sérénité et de tranquillité qui prévaut sur la Commune de Sainte-Savine et qui à mes yeux ne justifie pas qu'on mette en place un dispositif très lourd.*



M. le Maire : Certes, il faut que nous-mêmes soyons vigilants et nous nous y employons.

M. MOSER : Je voudrais simplement dire, Monsieur D'HULST, que votre discours m'inquiète un peu. Je m'inquiète parce que vous avez proposé des solutions qui relèvent de propositions qui ont été faites au niveau national par certains politiques. Si je retiens un petit peu votre propos, je ne sais pas si vous en avez vraiment conscience, votre proposition serait une baisse drastique du budget du CCAS (parce que vous avez déjà écrit des choses là-dessus), la fin de l'assistanat (vous l'avez encore dit aujourd'hui), peut-être un plan de licenciement massif des employés municipaux...

M. D'HULST : Pas du tout...

M. MOSER : ... une lutte acharnée...

M. D'HULST : ...vous êtes en train de déformer tous mes propos.

M. MOSER : ...une lutte acharnée contre l'insécurité sur Sainte-Savine. Non, je ne déforme pas. Il faut armer les policiers, il faut ... Vous allez bientôt nous proposer de recruter des policiers supplémentaires. Vous reprenez des éléments de discours qui m'inquiète. Simplement, je voulais vous le dire. Ça commence à poser un peu problème.

M. D'HULST : Dans la presse locale, il y a une fusion des polices municipales avec l'armement de certaines polices. On voit régulièrement des actions « Voisins vigilants », plusieurs communes de l'agglomération l'ont fait. Vous essayez de stigmatiser ma position. Ce n'est pas du tout celle...

M. MOSER : ... je ne stigmatise pas...

M. D'HULST : Si, si, si ! Simplement, ce n'est pas votre méthode...

M. le Maire : Avant de passer la parole à Bernard.

C'est uniquement pour votre bonne information et pour que vous ne véhiculiez pas des propos qui sont erronés. Vous faites part de l'insécurité sur l'agglomération. Au niveau du Grand Troyes, là aussi, il va y avoir la mise en œuvre d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance qui va aborder toutes ces questions là. Tout simplement, c'est pour votre information.

M. D'HULST : Monsieur le Maire, vous pouvez continuer de fermer les yeux. Ce n'est pas un problème.

Mme BOIS : Pouvez-vous laisser la parole à Monsieur MARANDET s'il vous plaît, merci.

M. le Maire : Bernard ?

M. MARANDET : Comme quoi, quand on débat d'économies on finit par créer des dépenses supplémentaires. C'est assez intéressant intellectuellement.

Ce soir on parle du budget.

M. D'HULST : Vous faites des choix.

M. le Maire : Laissez-le terminer.

M. MARANDET : Puisqu'on traite du budget, encore pour l'instant. Simplement, par rapport à ce que vous avez dit et qui est réellement en lien avec le budget :

Les frais de personnel. C'est vrai que c'est un poste important et je vous l'ai dit c'est près de 60% de nos dépenses. C'est un poste qui ne se gère pas comme les autres. Il y a quand même des individus, des familles derrière et il y a aussi des contraintes.

Vous savez, si on a une augmentation nette d'1% sur ce poste, il faut savoir qu'à hauteur de 0,7% ce sont des facteurs qui nous sont imposés. Les augmentations de traitement ou de cotisations, cela représente 0,7%. Vous voyez la marge disponible.

*Sauf à faire des plans de licenciements, on ne l'a pas envisagé. On gère au mieux. Vous savez, on ne remplace pas tous les départs. Certains doivent être remplacés parce qu'ils sont sur des postes stratégiques.*

*Les réformes des régimes de retraite qui ont allongé la durée du temps de travail font que nous avons peu de départ en retraite, actuellement puisque les gens sont prolongés. On a un certain nombre de facteurs qui font que notre marge de manœuvre, sur ce poste là, est extrêmement réduite.*

*Vous voyez que sur plus de la moitié de ce budget, on a des contraintes très fortes.*

*Et puis il faut savoir aussi que s'il y a moins de personnel, il y aura moins de services parce que les personnels ne sont pas là pour faire du décor. Ils travaillent quand même ! Vous les voyez dans les écoles, dans la rue, ou ailleurs. Ce sont des gens qui travaillent. Et encore une fois, ce sont des êtres humains. On ne peut pas les gérer comme on gérerait des fournitures de bureau.*

*M. D'HULST : Ce que j'ai proposé lors du débat d'orientations budgétaires ce n'est pas de la gestion de fourniture de bureau. Alors, arrêtez de faire passer mes propos pour ce qu'ils ne sont pas.*

*M. MARANDET : D'ailleurs, votre proposition dans le cadre du DOB sur les frais de personnels, c'était, me semble-t-il, à budget constant. Ce n'était pas une source d'économies.*

*M. D'HULST : La source d'économies sur le personnel ne peut se faire que sur le long terme, on est tout à fait d'accord. Vous ne pouvez pas le gérer d'une année sur l'autre et ce n'est jamais ce qu'on a proposé.*

*M. MARANDET : Sur les frais financiers, je n'ai pas très bien compris votre remarque mais...*

*M. D'HULST : M. le Maire a compris, je pense. Pendant longtemps, il a critiqué les marchés financiers...*

*M. le Maire : Je ne les ai pas critiqués. Je n'ai pas dit que la finance était mon ennemie. Je n'ai jamais dit ça. Vous interprétez, aussi, mes propos.*

*M. MARANDET : Sur le dernier point, la hausse de la fiscalité. Je crois que vous êtes un peu fâché avec ça, vous. Vous avez écrit 13%, le mois dernier, de hausse des impôts. Vous avez écrit dans le savinien d'été que les impôts avaient augmenté de 13%. Vous avez additionné les pourcentages. Franchement, vous avez dû sécher un cours d'arithmétique dans votre jeunesse parce que là...*

*M. D'HULST : En attendant, les saviniens l'ont bien sentie. Ne faites pas croire aujourd'hui que vous n'avez pas augmenté les impôts.*

*M. MARANDET : On les a augmentés de 5%, ce qui fait en gros 6% si on tient compte des revalorisations.*

*On n'ajoute pas les pourcentages, vous savez. Ça ne s'ajoute pas !*

*Bon, vous êtes contre la revalorisation des bases. C'est une disposition légale. Donc, on l'applique. Elle est appliquée partout même si vous étiez élu maire, vous l'appliqueriez aussi.*

*M. D'HULST : Vous pouvez aussi décider de baisser les impôts.*

*M. MARANDET : Ah mais c'est possible, bien sûr. Tout est possible !*

*M. D'HULST : Mais ça ne vous effleure pas que c'est possible ?*

*M. MARANDET : Monsieur D'HULST, tout est possible mais quand on est aux responsabilités, vous savez, les grands principes s'atténuent. Je ne sais pas s'il y a beaucoup de collectivités qui baissent les impôts en ce moment.*

*M. D'HULST : Quand la Cour des Comptes dénonce la gestion des collectivités territoriales et dit qu'il y a des excès dans beaucoup de collectivités territoriales, il est temps aussi de l'entendre.*

*M. le Maire : Je ne peux pas vous laisser dire ça ! Dites-moi, puisque vous connaissez bien Sainte-Savine, dites-moi, ici à la Mairie, qui est en trop ? Dites-moi !*

*M. D'HULST : Vous avez presque doublé le nombre de personnel depuis que vous êtes en poste.*

*M. le Maire : Toute à l'heure, vous demandiez davantage de sécurité. Est-ce qu'il faut recruter des policiers municipaux, etc... ?*

*M. MARANDET : Pour terminer sur ce sujet, sauf si vous avez d'autres questions, je vais vous donner quelques chiffres encore par rapport au niveau de vie prétendu de la Ville de Sainte-Savine.*

*En 2014, la dépense de fonctionnement par habitant était de 959€ à Sainte-Savine. Elle était, dans notre strate de référence, de 1 224€.*

*En 2016, on a une dépense de 916€ par habitant.*

*Ça peut vous faire rire ! Moi, les chiffres j'aime bien les situer. Ça leur redonne un peu plus de sens.*

*Donc, la dépense de fonctionnement par habitant diminue et elle est nettement inférieure à la moyenne de notre strate.*

*Je peux vous donner aussi le ratio des recettes de fonctionnement. En 2014, nous étions à 1 015. Nous serons à 1 019 en 2016. Notre moyenne de référence en 2014 était de 1 337. Vous voyez que tant en recettes, donc en fiscalité, qu'en dépenses, nous ne sommes pas dans des zones d'excès.*

*M. LABBE : Moi, je voudrais revenir sur les classes de neige. On n'a pas supprimé les classes de neige. Ce sont les enseignants qui n'ont plus voulu aller en classe de neige. Ce n'est pas nous ! Et une collectivité ne peut pas obliger un enseignant à aller en classe de neige. On ne peut pas !*

*M. le Maire : Merci Régis. Avez-vous d'autres interventions ?*

*M. LABBE : J'ai été enseignant. Je sais de quoi je parle ! Vous ne pouvez pas obliger quelqu'un à aller en classe de neige. Ils n'en voulaient plus. Qu'est-ce que vous faites ? Vous les obliger ?*

*M. le Maire : Non, on ne peut pas obliger.*

*M. LABBE : Non, mais Monsieur D'HULST les obligerait !*

*M. le Maire : Bien, écoutez. On va déjà voter sur le budget principal.*

RAPPORT N° 2 a : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016  
BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Le budget primitif 2016 du budget principal se présente comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	10 832 000,00	10 832 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 832 000,00	10 832 000,00
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	5 350 000,00	5 350 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 350 000,00	5 350 000,00
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET	16 182 000,00	16 182 000,00

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	2 273 810,00		2 202 090,00	2 202 090,00	2 202 090,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 254 300,00		6 371 100,00	6 371 100,00	6 371 100,00
014	Atténuations de produits	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
65	Autres charges de gestion courante	7 18 095,00		749 180,00	749 180,00	749 180,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>9 249 205,00</b>		<b>9 325 370,00</b>	<b>9 325 370,00</b>	<b>9 325 370,00</b>
66	Charges financières	206 000,00		202 000,00	202 000,00	202 000,00
67	Charges exceptionnelles	6 550,00		11 450,00	11 450,00	11 450,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>9 461 755,00</b>		<b>9 538 820,00</b>	<b>9 538 820,00</b>	<b>9 538 820,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	648 315,00		467 180,00	467 180,00	467 180,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	826 000,00		826 000,00	826 000,00	826 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 474 315,00</b>		<b>1 293 180,00</b>	<b>1 293 180,00</b>	<b>1 293 180,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>10 936 070,00</b>		<b>10 832 000,00</b>	<b>10 832 000,00</b>	<b>10 832 000,00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** 10 832 000,00

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges	127 700,00		170 000,00	170 000,00	170 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	777 145,00		757 110,00	757 110,00	757 110,00
73	Impôts et taxes	6 976 000,00		7 022 000,00	7 022 000,00	7 022 000,00
74	Dotations et participations	2 855 525,00		2 671 340,00	2 671 340,00	2 671 340,00
75	Autres produits de gestion courante	74 500,00		86 350,00	86 350,00	86 350,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>10 810 870,00</b>		<b>10 706 800,00</b>	<b>10 706 800,00</b>	<b>10 706 800,00</b>
76	Produits financiers	200,00		200,00	200,00	200,00
77	Produits exceptionnels	25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 836 070,00</b>		<b>10 732 000,00</b>	<b>10 732 000,00</b>	<b>10 732 000,00</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>100 000,00</b>		<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>10 936 070,00</b>		<b>10 832 000,00</b>	<b>10 832 000,00</b>	<b>10 832 000,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** 10 832 000,00

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 193 180,00</b>
---	---------------------

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	74 360,00		57 320,00	57 320,00	57 320,00
204	Subventions d'équipement versées	152 390,00		157 620,00	157 620,00	157 620,00
21	Immobilisations corporelles	498 900,00		747 380,00	747 380,00	747 380,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	4 295 625,00		3 222 000,00	3 222 000,00	3 222 000,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>5 021 275,00</b>		<b>4 184 320,00</b>	<b>4 184 320,00</b>	<b>4 184 320,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	587 535,00		865 680,00	865 680,00	865 680,00
18	Compte de liaison : affectal* (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>587 535,00</b>		<b>865 680,00</b>	<b>865 680,00</b>	<b>865 680,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 608 810,00</b>		<b>5 050 000,00</b>	<b>5 050 000,00</b>	<b>5 050 000,00</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
041	Opérations patrimoniales	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>300 000,00</b>		<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 908 810,00</b>		<b>5 350 000,00</b>	<b>5 350 000,00</b>	<b>5 350 000,00</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 350 000,00</b> =

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	2 844 495,00		1 481 820,00	1 481 820,00	1 481 820,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			1 245 000,00	1 245 000,00	1 245 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 844 495,00</b>		<b>2 726 820,00</b>	<b>2 726 820,00</b>	<b>2 726 820,00</b>
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	1 187 000,00		1 057 000,00	1 057 000,00	1 057 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 390 000,00</b>		<b>1 130 000,00</b>	<b>1 130 000,00</b>	<b>1 130 000,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>4 234 495,00</b>		<b>3 856 820,00</b>	<b>3 856 820,00</b>	<b>3 856 820,00</b>
021	virement de la section de fonctionnement	648 315,00		467 180,00	467 180,00	467 180,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	826 000,00		826 000,00	826 000,00	826 000,00
041	Opérations patrimoniales	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 674 315,00</b>		<b>1 493 180,00</b>	<b>1 493 180,00</b>	<b>1 493 180,00</b>
	<b>Total</b>	<b>5 908 810,00</b>		<b>5 350 000,00</b>	<b>5 350 000,00</b>	<b>5 350 000,00</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 350 000,00</b> =

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 193 180,00
--	--------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Mis au voix, le rapport est adopté à la majorité.

Anne-Marie ZELTZ, Véronique SIMON, Thierry MENERAT, Bruno CAPOZZOLI, Nathalie ROY, Karl D'HULST, Capucine MALAUSSENA (pouvoir à M. DHULST) votent contre.



*Le Maire,  
Jean-Jacques ARMAJ*

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	22	7	0

b) VOTE du BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX

M. MARANDET : Le budget annexe de l'eau. Ce budget s'élève globalement à 624 300€ dont 297 100€ pour la section de fonctionnement et 327 200€ pour la section d'investissement.

En suivant le rapport, la section d'investissement.

Au chapitre 23 : 112 800€ de travaux en cours. Il s'agit de reliquat des opérations de remplacement des branchements plomb et de remplacement de conduites en fonte. Travaux qui devraient être réalisés en 2016.

Chapitre 16 : le remboursement des emprunts, 195 000€. Il s'agit à la fois des emprunts bancaires et du remboursement de l'avance que nous avait faite l'Agence de l'Eau.

Et enfin, dans les opérations d'ordre, 18 800€, c'est la TVA due par le fermier.

Dans les recettes d'investissement, un emprunt de 57 700€. C'est un emprunt qui était déjà inscrit au budget de 2015 mais qui n'a pas été réalisé.

18 800€, la TVA du fermier et le virement de la section de fonctionnement pour 111 900€.

Et ensuite, les amortissements, 120 000€ et on retrouve la TVA pour 18 800€.

Voilà sur l'investissement. Sur le fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement se réduisent à des charges à caractères général : 5 000€. Ce sont des frais, des charges courantes qu'on retrouve chaque année.

Les charges financières, les intérêts des emprunts : 60 200€.

Les amortissements, 120 000€ et le solde viré à la section d'investissement, 111 900€.

Les recettes. C'est le produit de la surtaxe payée sur les factures. Le montant est estimé au même niveau qu'en 2015 parce que les relevés de VEOLIA ne sont pas parvenus. Mais, la consommation varie assez peu d'une année sur l'autre.

La surtaxe de 0,55€ sera maintenue pour 2016.

Ensuite, une somme de 5 000€ qui correspond à une redevance que nous verse la commune de La Rivière de Corps pour l'utilisation de nos canalisations.

Et puis, une opération d'ordre pour 600€.

Voilà, pour ce budget assez traditionnel.

M. le Maire : Merci Bernard pour ce travail important. Et puis, félicitations aussi au Service qui gère avec beaucoup de rigueur les finances de la Ville au quotidien.

Des questions sur ce rapport ?

RAPPORT N° 2.b : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016  
BUDGET ANNEXE-SERVICE DES EAUX

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Le budget primitif 2016 du budget annexe du service des eaux se présente comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	297 100,00	297 100,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		297 100,00	297 100,00
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	327 200,00	327 200,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		327 200,00	327 200,00
		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET		624 300,00	624 300,00



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	· II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (-RAR-vote)
011	Charges à caractère général	5 800,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
Total des dépenses de gestion des services		5 800,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
66	Charges financières	64 200,00		60 200,00	60 200,00	60 200,00
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations					
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		70 000,00		65 200,00	65 200,00	65 200,00
023	Virement à la section d'investissement	107 100,00		111 900,00	111 900,00	111 900,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	120 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp.					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		227 100,00		231 900,00	231 900,00	231 900,00
<b>TOTAL</b>		<b>297 100,00</b>		<b>297 100,00</b>	<b>297 100,00</b>	<b>297 100,00</b>

+  
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE =

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 297 100,00

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	291 500,00		291 500,00	291 500,00	291 500,00
73	Produits issus de la fiscalité					
74	Subvention d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes de gestion des services		296 500,00		296 500,00	296 500,00	296 500,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations					
Total des recettes réelles d'exploitation		296 500,00		296 500,00	296 500,00	296 500,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	600,00		600,00	600,00	600,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp.					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		600,00		600,00	600,00	600,00
<b>TOTAL</b>		<b>297 100,00</b>		<b>297 100,00</b>	<b>297 100,00</b>	<b>297 100,00</b>

+  
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE =

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 297 100,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	231 300,00
--	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'équilibre des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(25)

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	350 000,00		112 800,00	112 800,00	112 800,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	350 000,00		112 800,00	112 800,00	112 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	190 000,00		195 000,00	195 000,00	195 000,00
18	Compte de liaison, affectation à (dA Régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>	190 000,00		195 000,00	195 000,00	195 000,00
4581	<b>Total des op. pour compte de tiers</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	540 000,00		307 800,00	307 800,00	307 800,00
020	Op. d'ordre de transfert entre sections	600,00		600,00	600,00	600,00
021	Opérations patrimoniales	100 000,00		18 800,00	18 800,00	18 800,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	100 600,00		19 400,00	19 400,00	19 400,00
	<b>TOTAL</b>	<b>640 600,00</b>		<b>327 200,00</b>	<b>327 200,00</b>	<b>327 200,00</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+	
	=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>327 200,00</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	263 500,00		57 700,00	57 700,00	57 700,00
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	263 500,00		57 700,00	57 700,00	57 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
106	Réserves					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison, affectation à (dA Régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières	50 000,00		18 800,00	18 800,00	18 800,00
	<b>Total des recettes financières</b>	50 000,00		18 800,00	18 800,00	18 800,00
4582	<b>Total des op. pour le compte de tiers</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	313 500,00		76 500,00	76 500,00	76 500,00
021	Virement de la section d'exploitation	107 100,00		111 900,00	111 900,00	111 900,00
020	Op. d'ordre de transfert entre sections	120 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
021	Opérations patrimoniales	100 000,00		18 800,00	18 800,00	18 800,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	327 100,00		250 700,00	250 700,00	250 700,00
	<b>TOTAL</b>	<b>640 600,00</b>		<b>327 200,00</b>	<b>327 200,00</b>	<b>327 200,00</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+	
	=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>327 200,00</b>

Mis au voix, le rapport est adopté à la majorité.

Anne-Marie ZELTZ, Véronique SIMON, Thierry MENERAT, Bruno CAPOZZOLI, Nathalie ROY s'abstiennent.  
 Karil D'HULST, Capucine MALAUSSENA (pouvoir à M. DHULST) votent contre.



*Le Maire,*  
*Jean-Jacques ARNAUD*

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	22	2	5

26

**RAPPORT N°3 : CENTRE SOCIAL – TARIFS « secteur jeunes » 2016**

RAPPORTEUR : Mme COLLOT

Mes Chers Collègues,

Le Centre Social organise des activités pour les jeunes dans le cadre du « secteur jeunes » et les tarifs de ces activités sont à réactualiser pour l'année 2016.

Cette réactualisation doit intégrer la nouvelle organisation mise en place par la CAF qui se substitue aux bons vacances précédemment donnés aux familles. Deux tarifs sont à instaurer afin de prendre en considération les ressources des familles. Un tarif pour les familles dont le coefficient est égal ou inférieur à 900, et un tarif pour les familles dont le coefficient est supérieur à 900.

Il vous est proposé les tarifs suivants :

Activités	Rappel tarifs 2014	Rappel Tarifs 2015	Tarifs 2016 Code CAF jusqu'à 900	Tarifs 2016 Code CAF à partir de 901
Cinéma	2,50€	2,50€	1,50€	2,50€
Bowling	4,50€	5€	3€	5€
Laser Game	10€	10€	6€	10€
Karting	16€	17€	11€	18€
Ski nautique / Bateau bouée	11€	12€	8€	13€
Quad	40€	40€	25€	40€
Saut élastique	21€	21€	13€	22€
Voile	8€	8€	5,50€	9€
Paint-ball	20€	20€	13€	21€
Nigloland	15€	15€	9€	15€
Catamaran / Tir à l'arc	10€	10€	7€	11€
Canyoning	15€	16€	10€	16€
Caricatures	7€	8€	5,50€	9€
Funny Bike	15€	16€	10€	17€
Comédie Musicale	20€	21€	14€	23€
Concert artiste connu	-	25€	16€	26€
Concert artiste peu connu	-	8€	5€	8€
Petite pièce de théâtre	-	2€	1€	2€
Rafting	20€	21€	13€	21€
Canoë/Vtt	15€	16€	11€	17€
Initiation BMX	10€	11,50€	7€	12€
Blob Jump	-	6,00	4€	7€
Fouille Archéologique	1€	1€	gratuit	1€
Canoë Kayak	10€	12€	7€	12€
Festival en Othe	16€	16€	11€	17€

Activités	Rappel tarifs 2014	Rappel Tarifs 2015	Tarifs 2016 Code CAF jusqu'à 900	Tarifs 2016 Code CAF à partir de 901
Tir à l'Arc / Kayak lac	12€	12€	8€	13€
Accrobranche	14€	16€	11€	17€
Soirée Pizza	3,50€	4€	2€	4€
Skate Park à Paris	9€	10€	7€	12€
Patinoire Troyes	3€	3€	2€	3€
Sortie Paris	10€	12€	8€	13€
Soirée Bowling	6€	6€	3€	6,50€
Tournoi billard (café)	2€	3€	2€	3€
Planétarium à Reims	7€	8,50€	5,50€	9€
Equitation	10€	10€	6€	10€
Escalade	6€	7€	3€	7€
Sim City virtuel	2€	2€	1€	2€
Piscine	1€	1€	gratuit	1€
Soirée tartiflette	3,50€	4€	2€	4€
Air soft	12€	12,50€	8€	13€
Zoo	16€	16,50€	11€	17€
Activités manuelles (achats fournitures)	2€	2€	1€	2€
Aquaboulevard (Paris)	24€	-	15€	25€
Emission de télé	12€	-	8€	13€
Walibi (2 jours Belgique)	(Tarif pour 1 jour) 22€	-	18€	30€
Disneyland Paris	20€	-	14€	23€
Foire du Trône (Paris)	10€	-	8€	13€
Parc Astérix	20€	-	14€	23€
Europapark (2 jours)	(Tarif pour 1 jour) 22€	-	18€	30€
Mini Golf	-	-	1€	2€
Sortie Nancy, Dijon, Reims...	6€	-	5€	8€
Bubble bump	-	-	5€	8€
Ball Trap laser	-	-	4€	7€
Sortie Paris : foire /évènement	-	-	15€	25€

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous propose d' :

- accepter les tarifs présentés qui prendront effet à compter du 01 janvier 2016,
- autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toute pièce utile.

Mme COLLOT : *Donc, vous avez la liste des activités qui, bien sûr, ne sont pas toutes fréquentées par les jeunes tout au long de l'année.*

*Je peux vous dire simplement que, par exemple, pour les vacances d'hiver 2014-2015 il y a eu 3 sorties (cinéma, soirée billard et laser game) fréquentées par des jeunes en général de 12 à 17 ans, qu'aux vacances de printemps, il y a eu 2 sorties, qu'aux vacances d'été, il y en a eu 7 et qu'aux vacances de la Toussaint, il y en a eu 2.*

*Vous avez deux tarifs pour permettre aux familles qui sont en dessous du coefficient du code CAF 900 de venir participer à ces sorties.*

M. le Maire : *Merci Marie-France. Des questions sur ce rapport ?*

M. D'HULST : *Une petite remarque Monsieur le Maire. J'ai remarqué que vous aviez passé sur les panneaux d'affichage un peu de publicité pour ce secteur Ados, qui en manquait beaucoup. C'est ce que nous avons évoqué pendant la commission. Et effectivement, je pense qu'il faudrait essayer de redynamiser une nouvelle fois, on l'a évoqué avec Madame SIMON en commission, ce secteur Ados qui quand même stagne sérieusement depuis des années sur son nombre de participants.*

Mme COLLOT : *Vous avez 79 jeunes durant l'année 2014-2015. Ils ne fréquentent pas tous régulièrement ce secteur mais il y avait quand même 79 inscrits.*

*Et sur les panneaux d'affichage, Monsieur, ce n'est pas la première fois quand même. C'est régulièrement affiché.*

M. le Maire : *Madame SIMON ?*

Mme SIMON : *Je voudrais remercier Madame COLLOT, en effet, d'apporter les réponses qui ont été demandées à la commission. Et puis, j'aimerais qu'on aille un peu plus loin même dans la réflexion.*

Mme COLLOT : *De toute façon, vous aurez l'occasion de rencontrer tous les animateurs bientôt.*

Mme SIMON : *Avec plaisir.*

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

**RAPPORT N°4 : CENTRE SOCIAL – TARIFS « Secteur Famille/Senior » 2016**

RAPPORTEUR : Mme CAMUS

Mes Chers Collègues,

Le secteur Famille/Seniors du Centre Social organise tout au long de l'année des actions ouvertes à tous.

Certaines de ces activités font l'objet de cotisations annuelles : la « gymnastique senior », le « temps libre : après-midi jeux et repas mensuels » dont les montants ont été votés en juin dernier pour la rentrée de septembre 2015.

D'autres activités plus occasionnelles, mises en place par le Centre Social, nécessitent d'établir ou de réactualiser la participation demandée :

- Pour les « mercredis en familles », organisés les mercredis soirs pendant les vacances scolaires, certaines activités sont des sorties à Sainte-Savine ou à l'extérieur (soirées jeux, cinéma, bowling...). Dans ce cadre, un tarif de 2 € est demandé par personne par activité payante.



- Pour les « sorties à thèmes » organisées en journée ou en demi-journée, certaines sont assujetties à des droits d'entrée (parcs d'attractions, musées, festivals...). Dans ce cadre, il vous est proposé de voter un tarif de 10 € par adulte et de 5 € par enfant à charge pour pouvoir participer à ces sorties.

D'autre part, une action envers les seniors ayant pour thème « bien manger pour bien vieillir » débutera dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous propose d' :

- accepter les tarifs présentés qui prendront effet à compter du 01 janvier 2016,
- autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toute pièce utile.

**M. le Maire :** *Merci Nadine. Des questions sur ce rapport ?*

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

**RAPPORT N°5 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE  
SAINTE-SAVINE ET LES NOES PRES TROYES  
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES « LES BOUTS D'CHOUX »  
Avenant n° 4**

RAPPORTEUR : Mme COLLOT

Mes Chers Collègues,

Depuis quelques années, la Ville de Sainte-Savine accueille en partenariat avec les Villes de la Chapelle Saint Luc et Les Noës Près Troyes, un Relais d'Assistants Maternelles (RAM).

Aussi, Mes Chers Collègues, il vous est proposé de valider l'avenant n° 4 au bon fonctionnement de ce Relais d'Assistants Maternelles.

**Mme COLLOT :** *Vous avez cet avenant qui vous est proposé et qui permet d'accueillir la permanence administrative de la directrice du RAM à Sainte-Savine, à la Chapelle du Parc et d'accueillir les assistantes maternelles indépendantes au secteur des Noës, dans le RAM des Noës certaines matinées.*

**M. le Maire :** *Merci Marie-France. Des questions sur ce rapport ?*

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

**RAPPORT N° 6 : SERVICE CULTURE – COURS Z'Y VITE  
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : M. FEUGE

Mes Chers Collègues,

La Ville de Sainte-Savine souhaite, par l'intermédiaire de son service Culture, organiser la manifestation « Cours z'y Vite » qui se déroulera du 4 au 13 Mars 2016.

Le coût total du projet est évalué à 81 666 € H.T., soit 98 000 € TTC.

La DRAC est susceptible d'apporter une subvention de 5 000 €, le Département une subvention de 5 000 €, la Région une subvention de 10 000 € et le Grand Troyes une subvention de 5 000 €.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous propose d' :

- organiser « Cours z'y vite » en 2016 ;
- dire que le coût total du projet est évalué à 81 666 € H.T., soit 98 000 € TTC ;
- solliciter la DRAC, le Département, la Région et le Grand Troyes afin d'obtenir les subventions énoncées ci-dessus ainsi que tout autre financeur susceptible d'apporter une subvention à ce projet ;
- dire que les crédits seront inscrits au budget 2016 ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce utile en découlant.

*M. le Maire :*        *Merci Pascal. Des questions sur ce rapport ?*

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

**RAPPORT N° 7 :    SERVICE CULTURE - Festival des Arts de la Rue  
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : M. FEUGE

Mes Chers Collègues,

La Ville de Sainte-Savine souhaite, par l'intermédiaire de son service Culture, organiser « Le Festival des Arts de la Rue 2016 » qui se déroulera les 2 et 3 Septembre 2016.

Le coût total du projet est évalué à 91 666 euros HT, soit 110 000 TTC.

La Région est susceptible d'apporter une subvention de 10 000 €.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous propose d' :

- organiser « Le Festival des Arts de la Rue 2016 » ;
- dire que le coût total du projet est évalué à 91 666 euros HT, soit 110 000 TTC ;
- solliciter la Région afin d'obtenir les subventions énoncées ci-dessus et le Grand Troyes ;
- dire que les crédits seront inscrits au budget 2016 ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce utile en découlant.

*M. le Maire :*    *Je voudrais préciser que dans le texte, on rajoutera la mention de solliciter le Grand Troyes qui a été omise lors de la rédaction.*

*Des questions sur ce rapport ?*

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

**RAPPORT N°8 : CULTURE – TARIFS DES SPECTACLES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016**

RAPPORTEUR : Mme JOUILLE

Pour l'année 2015, les tarifs suivants ont été appliqués :

Spectacle	Date	Tarifs scolaires + établissements pédagogiques	Tarif tout public
Nuit cellique	annulée pour travaux		
Festival Cours z'y vite	Du 14 mars au 22 mars 2015	4,50 €	Enfant 6 €
			Adulte 8 €
			Etudiant et Demandeur emploi 7 € Public du CCAS 1 €
Spéciale club	Annulée pour travaux		

A compter du 01 janvier 2016, la commission Culture, Animation, Sport vous propose d'appliquer les tarifs suivants :

Spectacle	Date	Tarifs scolaires + établissements pédagogiques	Tarif tout public
Festival Cours z'y vite	Du 4 mars au 13 mars 2016	4,50 €	Enfant (- de 12 ans) 6 €
			Adulte 8 €
			Etudiant et Demandeur emploi 7 € Public du CCAS 1 €
Spectacle	Plein tarif : 10 euros - Enfants – de 12 ans : 6 euros Scolaire – 5 euros - Tarif réduit : (étudiant et demandeur emploi : 8 euros)		

Le festival Cours Z'y Vite sera organisé dans des lieux différents : Théâtre de la Madeleine, MAC de Pont Sainte Marie, Espace Gérard Philippe à Saint André Les Vergers, Ecole Achille Payeur à Sainte-Savine, Centre Didier Bienaimé à la Chapelle Saint Luc, Institut Chanteloup de Sainte-Savine et La Chapelle Argence à Troyes.

Les activités accessoires sont supprimées.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- adopter les tarifs ci-dessus énoncés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

*M. le Maire : Merci Marylène, ta voix a tenu jusqu'au bout. Des questions sur ce rapport ?*

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTR E	ABST.
	29		



**RAPPORT N° 9 : Ecole de Musique et de Danse  
Projet d'établissement et règlement intérieur**

RAPPORTEUR : Mme RABAT

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'application du décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006, un questionnaire de classement des établissements d'enseignement public de la musique et de la danse est demandé par le Ministère de la Culture.

Ce questionnaire est complété par un **projet d'établissement** et un **règlement intérieur** qui doivent être votés par le Conseil Municipal afin de mettre en conformité les normes correspondant à la catégorie de classement de notre école.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous demande :

- D'approuver le projet d'établissement,
- D'adopter le règlement intérieur,
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles.

*M. le Maire :* Des questions ? Madame ZELTZ.

*Mme ZELTZ :* J'ai juste une question. C'est tous les 5 ans ? Pourquoi c'est daté 2015-2020 ? C'est remis en question ?

*Mme RABAT :* Oui. En fait, c'est une demande de la DRAC pour continuer à être habilitée Ecole de Musique.

*M. le Maire :* Merci. D'autres questions ?

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

**RAPPORT N° 10 : MEDIATHEQUE MUNICIPALE  
TARIFS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016**

RAPPORTEUR : M. LEIX

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 18 décembre 2014, il a été décidé de maintenir les tarifs de la Médiathèque Municipale pour l'année 2015.

La commission Culture, Animation, Sport vous propose de maintenir ces mêmes tarifs pour l'année 2016 et de préciser les conditions de gratuité.

**Le prix des abonnements :**

	TARIFS 2015	TARIFS 2016
Abonnement adulte savinien	4,00 €	4,00 €
Abonnement enfant savinien	Gratuit	Gratuit
Abonnement adulte extérieur	8,00 €	8,00 €
Abonnement enfant extérieur	Gratuit	Gratuit

Les demandeurs d'emploi et personnes titulaires des minima sociaux	Gratuit sur présentation d'un justificatif	Gratuit sur présentation d'un justificatif
Groupes scolaires et accueils de loisirs		
Assistantes maternelles indépendantes de Sainte-Savine		
Personnel de la ville de Sainte-Savine		

**Le prix des photocopies et des impressions :**

	TARIFS 2015	TARIFS 2016
Photocopie	0,15 €	0,20 €
Impression en noir et blanc	0,15 €	0,20 €
Impression en couleurs	0,20 €	0,30 €

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- adopter les tarifs de la Médiathèque de Sainte-Savine, tels que présentés ci-dessus, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- autoriser M. le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

**M. le Maire :** *Merci Jean-François. Des questions sur ce rapport ?*

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

**M. le Maire :** *Nadia me rappelle, effectivement, que Madame BARONE a fait une donation à l'Ecole de Musique. C'est ça Nadia ? Tu voulais apporter une précision.*

**Mme RABAT :** *En fait, je voulais partager avec vous le fait que la famille BARONE a fait une donation à l'Ecole de Musique de Sainte-Savine. Et donc rappeler, aussi, le parcours de Joseph BARONE qui a été professeur de batterie de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de Sainte-Savine, de 1983 à 2015.*

*Il est décédé, je vous le rappelle, le 16 mai dernier, le jour de ses 60 ans.*

*Joseph BARONE a formé un très grand nombre d'élèves. Certains sont devenus professionnels. Il était considéré comme un professeur de batterie renommé dans la région.*

*En parallèle d'activité de pédagogue, il jouait dans l'orchestre ARPEGE et la formation ROCK FORMAT 4. Il était ouvert à toutes les esthétiques musicales : classique, Jazz, Rock.*

*Joseph BARONE a créé une Batukada au sein de l'Ecole de Musique qui est un ensemble de percussions brésiliennes. Cette nouvelle formation musicale dans les écoles de musique est dotée d'un parc instrumental spécifique et a permis d'animer des moments festifs de la commune de Sainte-Savine, notamment ; la Fête de la Musique, le Festival des Arts de la Rue, le 14 juillet et d'autres animations.*

*Un hommage lui a été rendu le 30 juin, certains d'entre vous ont participé à cet hommage, par un concert donné par les élèves et les professeurs de l'école avec la participation des musiciens de l'orchestre ARPEGE et le groupe FORMAT 4.*

Ce fut un moment très intense en émotion pour la famille, les amis et le public qui ont pu rendre un dernier hommage à Joseph BARONE.

La famille de Joseph a tenu à faire don à l'Ecole de Musique de l'ensemble des partitions qu'il possédait soit environ une cinquantaine d'ouvrages. Ces partitions ont été inventoriées. Elles seront mises à la disposition de la classe de batterie de l'Ecole de Musique.

La Municipalité de Sainte-Savine et, tout particulièrement, l'Ecole de Musique sont honorées de ce don qu'elles acceptent, bien sûr, avec plaisir puisqu'il permettra de faire vivre la mémoire de Joseph BARONE au sein de l'Ecole de Musique.

A la famille de Joseph BARONE, la municipalité savinienne adresse ses vifs remerciements et toute sa sympathie.

M. le Maire :           Merci Nadia.

**RAPPORT N°11 : LOCATION DES SALLES COMMUNALES –  
TARIFS A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2016**

RAPPORTEUR : Mme FINET

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 18 décembre 2014, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de location des salles communales Josette BOYE et La Chapelle du Parc pour l'année 2015.

Il vous est proposé d'augmenter ces tarifs d'environ 1% et de fixer les tarifs de location des salles communales, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, de la manière suivante :

• LOCATION DE LA SALLE JOSETTE BOYE et DE LA SALLE DE LA CHAPELLE DU PARC

		<u>Tarifs actuels</u>	<u>Propositions au 01/01/2016</u>	<u>Propositions au 01/01/2016 Tarifs « Hiver »*</u>
<u>Location Josette BOYE</u> (repas familial le midi uniquement)	Saviniens	56 €	Saviniens 57 €	67 €
	Non Saviniens	85 €	Non Saviniens 86 €	96 €
<u>Location Salle Chapelle du Parc</u> (pour stages, réunions, conférences...)		Tarif unique tous les jours de la semaine	<b>TARIF UNIQUE</b> Tous les jours de la semaine	
	Saviniens	39 €	Saviniens 40 €	50 €
	Non Saviniens	57 €	Non Saviniens 58 €	68 €

\* Période hivernale : du 01/10 au 30/04 un tarif « Hiver » est instauré ⇒ + 10 € par jour pour chaque catégorie.

La location de ces salles s'effectue selon les modalités suivantes :

- Dépôt de 2 chèques de caution (un chèque de 500.00 € pour les dégradations du matériel et un chèque de 50 € pour les frais de nettoyage).
- Abattement de 50% sur les tarifs applicables aux associations et aux particuliers saviniens pour des cérémonies à caractère familial (Salle Josette BOYE) à compter de la 2<sup>ème</sup> journée en cas de réservation excédant une journée.
- Versement de 30 % d'arrhes à la réservation. Encaissement de ces arrhes en cas de désistement moins de 8 jours avant la date de réservation.

- Pour les associations saviniennes, le personnel communal en activité, une journée de location gratuite par an sur l'une des salles louées par la collectivité (hors Chapelle du Parc).
- Pour le personnel communal domicilié hors de Sainte-Savine, il est proposé d'appliquer le tarif réservé aux Saviniens.
- Présentation d'un certificat d'assurance couvrant les risques de responsabilité civile au titre de l'occupation.

Concernant la location de la salle de la Chapelle du Parc, celle-ci sera mise à disposition, à titre gracieux, sur demande de la paroisse, conformément aux engagements pris par la Commune lors de l'organisation des locaux.

• **LOCATION DU GRAND SALON**

**1 – Associations loi de 1901**

	TARIF ACTUEL En Euros	PROPOSITIONS À compter du 01 janvier 2016	Propositions au 01/01/2016 Tarifs « Hiver »*
a) VENDREDI – SAMEDI - DIMANCHE			
↳ Saviniennes	94 €	95 €	115 €
↳ Non Saviniennes	245 €	248 €	268 €
b) JOURS DE LA SEMAINE			
↳ Saviniennes	73 €	74 €	94 €
↳ Non Saviniennes	196 €	198 €	218 €

\* Période hivernale : du 01/10 au 30/04 un tarif « Hiver » est instauré ⇒ + 20 € par jour pour chaque catégorie

**2 – Toutes catégories d'utilisateurs, à l'exception des associations loi de 1901, pour des cérémonies à caractère familial**

	TARIF ACTUEL En Euros	PROPOSITIONS En Euros À compter du 01 janvier 2016	Propositions au 01/01/2016 Tarifs « Hiver »*
LA JOURNEE			
☞ Repas & Vin d'honneur			
↳ Saviniens	94 €	95 €	115 €
↳ Non Saviniens	245 €	248 €	268 €

\* Période hivernale : du 01/10 au 30/04 un tarif « Hiver » est instauré ⇒ + 20 € par jour pour chaque catégorie

3 – Toutes catégories d'utilisateurs, à l'exception des associations loi de 1901, hors cérémonies à caractère familial

	TARIF ACTUEL En Euros	PROPOSITIONS En Euros À compter du 01 janvier 2016	Propositions au 01/01/2016 Tarifs « Hiver » *
LA JOURNEE ↳ Saviniens	274 €	277 €	297 €
↳ Non Saviniens	390 €	394 €	414 €

\* Période hivernale : du 01/10 au 30/04 un tarif « Hiver » est instauré ⇒ + 20 € par jour pour chaque catégorie

Pour les trois points évoqués ci-dessus, les dispositions suivantes sont maintenues :

- Dépôt de deux chèques de caution (un chèque de 500.00 € pour les dégradations du matériel et un chèque de 70 € pour frais de nettoyage).
- Abattement de 50 % sur les tarifs applicables aux associations et aux particuliers saviniens pour des cérémonies à caractère familial, à compter de la 2<sup>ème</sup> journée consécutive d'occupation en cas de réservation excédant une journée.
- Versement de 30% d'arrhes à la réservation, encaissé en cas de désistement moins de 8 jours avant la date de réservation.
- Pour les associations constituées d'une majorité d'adhérents saviniens et / ou qui participent activement à la vie communale, le personnel communal en activité, une journée de location gratuite par an sur l'une des salles louées par la collectivité.
- Présentation d'un certificat d'assurance couvrant les risques de responsabilité civile au titre de l'occupation.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous propose de bien vouloir :

- accepter les nouveaux tarifs proposés applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Mme FINET : C'est une délibération classique. Comme tous les ans nous augmentons un peu les tarifs et pour éviter les centimes, nous avons décidé en commission Culture Animation Sport d'arrondir à l'euro supérieur.

Je vous fais grâce de la lecture. Par contre, après discussion et comme un bien grand nombre de communes, nous avons décidé d'instaurer un tarif « Hiver » pour le chauffage.

Donc pour la salle Josette Boyé et la salle de la Chapelle du Parc, ce sera 10€ par jour pour chaque catégorie. Et en ce qui concerne le Grand Salon, ce sera 20€ par jour pour chaque catégorie.

Autrement, ce sont les mêmes chèques de caution, ce sont les mêmes pourcentages d'abattement. Il n'y a rien de changé dans les autres mesures prises pour ces salles.

M. le Maire : Des questions sur ce rapport ? Oui, Madame ROY.

Mme ROY : Au niveau de l'Avenir Savinien, je voulais vous poser la question, à savoir s'il n'aurait pas été préférable de faire un tarif constant. C'est-à-dire faire participer les personnes des locations d'été au chauffage d'hiver de manière à ce qu'il n'y ait pas un afflux de personnes l'été plutôt que l'hiver.

Mme FINET : De toute façon, l'afflux ne pourra pas se faire dans la mesure où le Grand Salon est loué quasiment tous les Weekend, un an à l'avance.

C'est vrai qu'on en avait discuté. On avait émis cette possibilité mais il me semble qu'on avait décidé d'augmenter pour la période hivernale pour l'année 2016 et que nous ferons le point avant de voter les nouveaux tarifs 2017. Nous en discuterons en commission et nous verrons ce qui est le plus judicieux.

M. le Maire : Oui, Madame ZELTZ.

Mme ZELTZ : Monsieur le Maire, ce n'est pas très juste car celui qui a son anniversaire en hiver, il paie plus cher que celui qu'il l'a en été.

Mme FINET : Alors, c'est vrai qu'il y a ça et, en ce moment, vu le temps que nous avons, certains pourraient penser qu'il n'est pas normal de faire payer du chauffage.

Renseignement pris, ça se passe comme ça dans un grand nombre de communes.

M. le Maire : Et puis c'est vrai qu'il y a les bougies du gâteau d'anniversaire qui contribuent au chauffage !

Pas d'autres observations ?

Mis aux voix, le rapport est adopté à la MAJORITE  
Anne-Marie ZELTZ, Thierry MENERAT, Bruno CAPOZZOLI, Nathalie ROY s'abstiennent

• VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	25		4

**RAPPORT N° 12 : GRAND SALON – Contrat de location**

RAPPORTEUR : M ANDRE

Mes Chers Collègues,

Le contrat de location de la salle du Grand Salon doit subir quelques modifications, notamment les articles concernant l'éthylotest et le chauffage.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir :

- adopter les modifications au contrat de location joint en annexe,
- autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document utile.

**M. ANDRE :** *L'article concernant l'Ethylotest a été supprimé. Il n'a jamais servi.*

*Pour le chauffage, je vais vous lire l'article : « La période hivernale s'établit du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril.*

*Durant cette période, au tarif de location de la salle s'ajoute de droit un forfait de chauffage d'un montant de 20 € par jour.*

*Par souci d'économie d'énergie, le chauffage du bâtiment est mis en réduit en période d'inoccupation habituelle des locaux.*

*Pour remettre le chauffage en fonctionnement, il suffit d'appuyer sur le bouton poussoir situé au fond de la salle du Grand Salon à côté du boîtier électrique fermé (à l'angle du pilier desservant le couloir de la cuisine).*

*Le chauffage se relance alors pour une période de 6 heures. ».*

**M. le Maire :** *Pour la petite histoire, c'est le bouton poussoir et non presseur ! Comme dit mon directeur, c'est par rapport au fait qu'on ait supprimé l'Ethylotest, il n'y a plus besoin du bouton presseur ! Y-a-t-il des questions sur ce rapport ?*

Mis aux voix, le rapport est adopté à la MAJORITE  
Anne-Marie ZELTZ, Thierry MENERAT, Bruno CAPOZZOLI, Nathalie ROY s'abstiennent

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	25		4

**RAPPORT N°13 : JOSETTE BOYE – Contrat de location**

RAPPORTEUR : M. ANDRE

Mes Chers Collègues,

Le contrat de location de la salle Josette BOYE doit subir quelques modifications, notamment l'article relatif au chauffage.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir :

- adopter les modifications au contrat de location joint en annexe,
- autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document utile.

**M. ANDRE :** *Il y avait beaucoup de problèmes avec les gens qui touchaient la chaudière. Donc, nous avons ajouté « qu'il était impératif de ne pas toucher à la chaudière situé dans la cuisine. ».*

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

**RAPPORT N°14 : Ad'AP  
PRESENTATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

RAPPORTEUR : M. MOSER

Mes Chers Collègues,

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération, en date du 29 septembre 2015, le Conseil Municipal avait sollicité le report du délai de présentation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour la Ville de Sainte-Savine au 27 décembre 2015.

Il est rappelé aujourd'hui que la Collectivité est en capacité de présenter cet Agenda d'Accessibilité Programmée qui s'étendra sur 6 années, soit de 2016 à 2021.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le présent Agenda ;
- De solliciter les dérogations techniques telles qu'elles y sont présentées ;
- Le délai de réalisation de droit commun étant de 3 ans, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'extension de ce délai à 6 années.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé :

- Décide d'approuver l'exposé ci-dessus ;
- Décider d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté et annexé à la présente délibération ;
- Sollicite de la part de l'autorité compétente la validation des dérogations techniques présentées dans le cadre de cet Agenda ;
- Sollicite l'extension de délai de réalisation de cet Agenda de 3 à 6 années.

**M. MOSER :** *Voilà pour ce projet de délibération. Vous avez le document sous sa forme définitive que nous allons remettre à la Préfecture. Vous avez peut-être des questions, des remarques ?*

**M. le Maire :** *Avez-vous des questions ? Oui, Monsieur MENERAT.*

**M. MENERAT :** *Oui, Merci Monsieur le Maire. En février 2005, la loi handicap a été votée pour l'égalité des droits et des chances aux personnes handicapées.*

Les décrets 2006-1657 et 2006-1658 sont relatifs à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics et la circulaire 2007-53 à l'accessibilité des ERP et des installations ouvertes au public.

Les communes de plus de 5 000 habitants devaient se mettre en conformité avant 2010 !

Lors d'un comité interministériel du handicap le 25 septembre 2013, il avait été décidé de la mise en place des agendas d'accessibilité programmée.

Nous sommes fin 2015 et vous nous demandez l'étalement sur 6 ans pour vous mettre en conformité, donc jusqu'en 2021 !

A la vue de l'agenda d'accessibilité programmée, je me suis aperçu avec bonheur que les bassins saviniens étaient prévus en année 2 (page 12) et en année 3 (page 14). Par contre, il est dommage qu'un bâtiment neuf comme la Maison des Viennes ne soit pas aux normes (pages 11,14 et 16) et qu'il faille attendre 2021 pour qu'il y soit totalement.

Je me suis posé la question quant à l'Espace Culturel !

Il serait temps également de penser à tous les saviniens et saviniennes qui possèdent un handicap !

M. MOSER : En ce qui concerne les deux derniers bâtiments que vous venez de citer, dans la mesure où ils n'étaient pas forcément achevés, ils ne pouvaient pas entrer dans la liste des bâtiments. Il y aura une mise en normes, déjà, du fait des travaux, notamment pour le Centre Culturel. Voilà, par rapport à votre remarque sur ces deux bâtiments.

Ce que je dois dire aussi, c'est que, vous avez vu la liste ! 27 bâtiments (presque 28) sur 22 sites différents. On prend aussi dans les sites, par exemple, les cours de tennis. Vous savez le petit local à côté, l'accessibilité au cours de tennis.

Donc vous imaginez quand même le travail d'inventaire et d'examen qu'on a dû faire assez rapidement avec le technicien concerné et moi-même pour arriver à faire une proposition d'agenda qui soit raisonnable, qu'on a souhaité étaler et pour lequel on a examiné chaque situation.

M. MENERAT : C'était juste aussi pour faire remarquer que cela date de 2005. Vous aviez donc depuis 2005 pour étudier les bâtiments.

M. MARANDET : Oui, vous avez raison. La loi 2005, vous avez cité une kyrielle de décrets, vous avez oublié l'ordonnance du 26 septembre 2014 qui prévoyait justement la mise en place de cet agenda avec un nouvel échéancier pouvant aller de 3 à 9 ans. Tout ça pour dire que cette ordonnance n'a pas été prise uniquement pour Sainte-Savine. Cela veut dire qu'il y a beaucoup de communes ou de collectivités qui sont dans le même cas que nous.

Alors, on ne va pas remonter le temps en 2005. On est face à une situation... Mais, vous voyez que nous ne sommes pas les seuls à être en retard.

M. le Maire : Je voudrais souligner que quand on voit la liste qui est exhaustive et qui est impressionnante, on est dans du détail. A l'église : refaire les joints de pavés, l'entrée se fera par le côté de l'église. Ça demain matin, on peut faire l'entrée sur le côté de l'église sans difficultés. Enfin, il y a toute une kyrielle comme ça de mises aux normes qui rentrent dans le détail et qui n'empêchent pas les personnes handicapées de fréquenter l'église ou d'autres lieux au cours des dernières années.

M. MENERAT : Concernant l'ordonnance, c'était une obligation autrement la Commune était amendable.

M. MARANDET : Mais cette ordonnance prévoyait aussi ce nouvel échéancier de travaux.

M. MENERAT : Pour les retardataires.

M. MOSER : Et ils sont très nombreux.

M. D'HULST : Monsieur le Maire, pour rebondir sur les propos de Monsieur MENERAT, la rampe d'accès de la cour de l'école Lucie AUBRAC qui vient d'être réalisée, il y a très peu de temps, réapparaît.



M. le Maire : On peut s'étonner effectivement de l'évolution des normes.

M. MOSER : C'est une question de pourcentage de pente.

M. D'HULST : Pour le moins, on était quand même dans un calendrier très proche.

M. le Maire : Oui, je suis d'accord avec vous. On le voit sur la Maison des Viennes, bâtiment récent qui a été instruit dans le cadre des normes en vigueur. On peut s'étonner effectivement qu'en l'espace de quelques mois, elles aient évoluées dans le sens qu'on soit obligé d'adapter certaines choses.

M. D'HULST : Du coup, on va avoir des dérogations par rapport à ces choses là ?

M. MOSER : Vous avez la liste des dérogations que nous demandons à la fin du dossier. Les dérogations concernent 3 domaines (je l'avais déjà expliqué) :

- soit les travaux nécessaires ont un coût disproportionné avec l'usage ou le service offerts,
- soit les travaux sont impossibles ou mettent en péril la structure d'un bâtiment (on est, je vous le rappelle dans un patrimoine plutôt ancien. On a souvent ce genre de choses) ;
- Le 3<sup>ème</sup> élément, c'est lorsqu'un bâtiment est classé. On ne peut pas, non plus, entamer le patrimoine comme ça.

En ce qui concerne les demandes de dérogations, elles portent essentiellement (dans l'absolu des textes qui sont en France très pointilleux par rapport à d'autres Etats européens en matière de mise en conformité et en matière de normes, je crois qu'on est servi. C'est même devenu un frein aux aménagements) sur l'école Achille Payeur. Si on suivait l'application absolue des textes (à la lettre et pas dans l'esprit), il fallait faire deux ascenseurs puisqu'on a deux bâtiments (300 000 € chacun). Or, Achille Payeur a des salles de classe qui sont au rez de chaussée. On va aménager des accès handicapés, surtout fauteuil, au niveau du rez de chaussée. On pourra tout à fait accueillir à Achille Payeur, comme dans d'autres écoles, des enfants handicapés.

Comme je suis dans les écoles, je crois que c'est un bon exemple, l'école GUINGOUIN qui possède deux étages et qui est un bâtiment relativement récent va pouvoir bénéficier de l'installation d'un ascenseur et sera donc, pour ce secteur là, une école qui pourra accueillir aussi et accueille déjà des enfants de Chanteloup.

On a essayé de faire la part des choses entre ce qui n'était pas pertinent par rapport aux situations et ce qui était, par contre, important de manière à tomber aussi dans des budgets qui soient compatibles.

Pour chaque situation, on a du examiner les choses, voir ce qui était faisable, nécessaire et raisonnable. On a travaillé et on va travailler maintenant, dès lors que cette proposition sera validée, à la mise en œuvre des travaux. Vous avez trois paliers pour mettre en œuvre ces travaux (P1, P2, P3) :

- Le P1 concerne les accès extérieurs ;
- Le P2 concerne les accès intérieurs ;
- Le P3 concerne l'accessibilité dans les services globalement pour ces ERP.

On va commencer vraisemblablement par les travaux extérieurs. On va revoir le stationnement pour les personnes handicapées, de ces stationnements on doit indiquer par des bandes podotactiles tous les itinéraires pour les rendre accessibles. Dans tous les bâtiments de France, il manque énormément de signalétique (depuis l'extérieur jusqu'à l'intérieur). Quand on arrive dans les établissements, eux-mêmes, il faut reprendre toutes les rampes d'escalier, les nez de marche, les bandes de fin d'escalier, etc... Cela se fera en premier.

Au fur et à mesure, on va aller vers l'intérieur et on terminera par le mobilier parce que les nouvelles normes nous amènent à acheter du mobilier adapté aux personnes handicapées. On pourra l'avoir en réserve et selon les besoins on pourra le mettre dans les écoles ou d'autres établissements qui reçoivent du public.

M. le Maire : Ce qu'il faut souligner aussi, c'est que dans les travaux de réhabilitation du COSEC et de l'ancien Hôtel de Ville, la part représentative pour la mise aux normes de l'accessibilité est importante.

**M. MOSER :** *L'ascenseur du Centre Culturel tombe à pic.*

**M. le Maire :** *Même sans cela, on a quand même mis des feux sonores pour les malvoyants. Il y a eu des équipements, tout au long de ces années, qui sont quand même importants.*

**M. D'HULST :** *A La Noue Lutel, je lisais qu'on a un problème de stationnement encore.*

**M. le Maire :** *Le problème de stationnement, ce sont les gens qui ne respectent pas les places.*

**M. D'HULST :** *On parle de proximité de stationnements qui ne sont pas assez proches : « Les emplacements de stationnement PMR ne sont pas conformes et situés à 400 mètres de l'entrée de l'établissement. ».*

**M. MOSER :** *Justement, le stationnement actuel amène à faire un détour assez long pour aller à l'entrée du gymnase. On va créer une place de stationnement handicapé dans la raquette à gauche de l'arche de manière à faciliter cette proximité. On doit revoir beaucoup de sites comme ça. Mais bon, c'est classique.*

*Par contre en termes de dérogations, si on avait suivi le texte à la lettre, on aurait du casser tout le devant de l'hôtel de Ville puisque la pente est légèrement supérieure à la norme. Là, on demande une dérogation parce que cela nous aurait engagés dans des frais et des travaux disproportionnés. Voilà un peu la problématique de cet Ad'AP.*

*Maintenant, la deuxième problématique est d'organiser les travaux par vagues pour pouvoir avoir des chantiers et des appels d'offres qui permettent d'avoir des tarifs tout à fait intéressants.*

**M. le Maire :** *Merci Alain. D'autres questions sur ce rapport ?*

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

**RAPPORT N°15 : CONVENTION POUR L'OCCUPATION DOMANIALE AYANT POUR OBJET L'INSTALLATION ET L'HERBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVE - GRDF**

RAPPORTEUR : M. MOSER

Mes Chers Collègues,

GRDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage de gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels.

A ce titre, il envisage d'installer des dispositifs techniques sur certains bâtiments municipaux lui permettant la télérelève.

Aussi afin de concrétiser ce projet, il propose à la Collectivité la signature d'une convention et hébergement de ces équipements sur certains bâtiments municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'exposé ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

**M. MOSER :** *Je vous en avais déjà parlé de GAZPAR. C'est une affaire qui a pris un peu de temps entre les contacts avec GRDF et maintenant leur demande.*

**M. MOSER :** On est toujours dans l'idée d'avoir un relais pour les compteurs intelligents des particuliers. C'est le même principe que LINQUY pour l'électricité qui se met en place aussi dans toutes les régions de France.

**M. le Maire :** Merci Alain. Avez-vous des questions sur ce rapport ?

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

**RAPPORT N° 16 : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS  
AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'AUBE**

RAPPORTEUR : M. LABBE

Mes Chers Collègues,

L'article 14 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009, portant loi de finances rectificative étend aux syndicats d'électricité la possibilité de recourir ou de bénéficier des fonds de concours.

Ces fonds de concours sont imputés en section d'investissement au compte 2041582 lorsqu'ils contribuent à la réalisation directe d'un équipement, en permettant sa construction, sa réhabilitation ou son acquisition.

Monsieur le Maire vous propose d'attribuer au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube un fonds de concours pour financer le remplacement d'un câble souterrain vétuste entre les mâts E52 et E53 sur l'Avenue Général Leclerc.

**- Remplacement d'un câble sous-terrain vétuste**

Imputation	Montant	N° opération	Localisation
2041582-814	2 520,00 €	UD 2147	Remplacement câble vétuste Av. Leclerc

Monsieur le Maire propose d'amortir ce fonds de concours sur 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**M. le Maire :** Merci Régis. Des questions sur ce rapport ?

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

**RAPPORT N° 17 : PERSONNEL MUNICIPAL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

RAPPORTEUR : Mme CAMUS

Mes Chers Collègues,

L'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984 précise que «les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement».

Il convient d'ouvrir :

- 1 poste d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 28/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Par ailleurs, il convient de toiler le tableau des effectifs. Vu l'avis du Comité Technique rendu le 11 décembre 2015, il faut prévoir la suppression des postes suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- 1 poste d'ingénieur territorial à temps complet ;
- 1 poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 17.5/35<sup>ème</sup>.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous demande de :

- mettre à jour le tableau des effectifs conformément aux dispositions ci-dessus,
- autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces utiles,
- dire que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent sera inscrit au budget primitif 2016.

**M. le Maire :** *Merci Nadine. Des questions sur ce rapport ?*

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	29		

**M. le Maire :** *Je vous remercie et je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.*

### QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et vingt cinq minutes.

° °  
°

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	30		

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Jacques ARNAUD

